



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

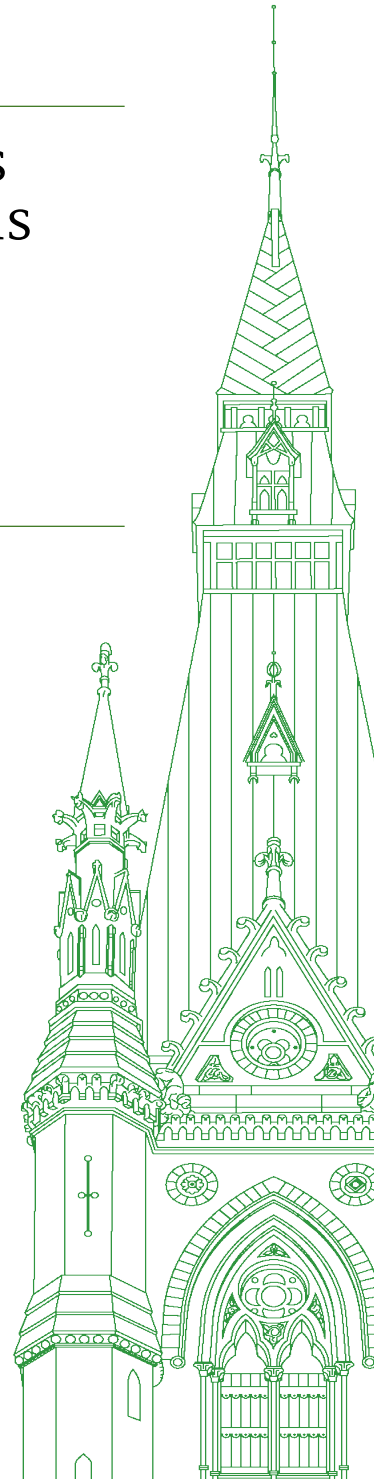
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 030

Le mardi 10 mars 2026

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 10 mars 2026

• (1530)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): La séance est ouverte.

Bonjour à tous. Je vous souhaite de nouveau la bienvenue au Comité. Il s'agit de la 30^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

Nous avons un témoin qui comparaitra virtuellement à la première heure aujourd'hui.

Nous avons un petit problème technique. Je demanderais à tout le monde de bien vouloir parler lentement pour que nous puissions bénéficier d'une bonne interprétation. Nous procéderons ainsi pendant une heure.

À la fin de la deuxième heure, j'ai quelques points à aborder concernant les témoins et les budgets. J'aurai donc besoin d'environ deux minutes à la toute fin pour passer en revue quelques points avec tout le monde.

Nous accueillons maintenant notre invité, M. El-Daher.

Vous avez cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Allez-y, s'il vous plaît, monsieur.

[Français]

Toufic El-Daher (président national, Syndicat des employés des Anciens combattants): Merci beaucoup.

Bonjour à tous.

Je vous remercie de m'offrir l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui afin de présenter des recommandations visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts par Anciens Combattants Canada et, plus particulièrement, par le Bureau de services juridiques des pensions, ou BSJP.

Dans le contexte de la directive du premier ministre Carney visant à réduire les dépenses gouvernementales, il est essentiel de rappeler que le mandat d'Anciens Combattants Canada est directement lié à la cinquième priorité du gouvernement, soit celle de protéger la souveraineté du Canada et d'assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes en soutenant les Forces armées canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, ou GRC, ainsi que ceux qui ont servi le pays et leurs familles.

Puisque les Forces armées canadiennes et la GRC sont exemptées de la réduction de 15 %, il est cohérent et nécessaire qu'Anciens Combattants Canada bénéficie du même traitement, afin de maintenir un niveau de service adéquat pour les vétérans et leurs familles.

Dans un monde marqué par une instabilité croissante, des conflits régionaux, des alliances changeantes, des pressions géopolitiques, le Canada doit s'attendre à une augmentation des besoins liés aux vétérans. Il serait contre-productif d'affaiblir les services d'Anciens Combattants Canada à un moment où les exigences envers les Forces armées canadiennes et la GRC sont appelées à croître.

Je souhaite attirer votre attention sur un pilier essentiel de l'accès à la justice pour nos vétérans, soit le Bureau de services juridiques des pensions.

Le BSJP demeure le seul service gratuit, impartial et spécialisé permettant aux vétérans de contester efficacement des décisions liées à leurs prestations. Pour beaucoup, ça représente non seulement un soutien juridique, mais aussi un véritable filet de sécurité, dans un système complexe où ils ne devraient jamais être laissés à eux-mêmes. Il est donc impératif que le BSJP soit protégé, renforcé et reconnu pour son rôle unique et indispensable.

Depuis plusieurs années, le BSJP demande un financement permanent pour ses employés à durée déterminée. On a constamment signalé que le volume annuel des dossiers ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui, le BSJP fonctionne avec, environ, le double de la capacité qu'il avait avant la pandémie. Pour 2026 seulement, il prévoit recevoir près de 25 000 dossiers, soit le double du volume d'avant la pandémie, et il doit déjà faire face à un arriéré de 27 000 dossiers.

Toutes les mesures internes possibles ont été prises, et ces préoccupations ont été soulevées à plusieurs reprises auprès du ministère. Malheureusement, la réponse reçue a toujours été la même. Il n'y a aucune volonté d'accorder un soutien financier supplémentaire.

Le BSJP se trouve maintenant dans une position où il a dû renoncer à planifier environ 300 audiences pour nos vétérans pour le seul mois d'avril prochain. À compter du 1^{er} avril, le BSJP va perdre 44 % de sa main-d'œuvre en raison du non-renouvellement des contrats à durée déterminée et de la fin du financement temporaire accordé en 2023 pour trois ans. Cela représente 96 employés, dont 24 avocats.

La haute direction d'Anciens Combattants Canada a choisi de gérer la situation à l'interne et n'a malheureusement pas présenté de demandes visant à prolonger les contrats au Conseil du Trésor et au gouvernement du Canada en demandant les 9,5 millions de dollars nécessaires. Pourtant, le BSJP réclame depuis des années un soutien stable et permanent.

Prolonger les contrats des employés à durée déterminée constitue la mesure la plus immédiate et la plus efficace pour stabiliser la situation.

Si vous me le permettez, je tiens à conclure sur une note d'espoir. Les anciens combattants du Canada et leurs familles ont démontré, par leur service, une résilience et un engagement exceptionnels. Ils méritent un système qui reflète cette même détermination. Avec des décisions rapides et responsables, on peut éviter une crise. On peut protéger l'accès à la justice, et on va s'assurer que chaque vétéran reçoit le soutien auquel il a droit.

Je vous remercie énormément de votre attention. Je suis prêt à répondre à vos questions.

• (1535)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par M. Richards. Vous avez six minutes, je vous prie.

Blake Richards (Airdrie—Cochrane, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de votre témoignage. Je pense que vous avez très bien expliqué à quel point la situation sera catastrophique pour les anciens combattants.

Je ne l'ai peut-être pas entendu dans votre déclaration préliminaire, mais il est vraiment important que les gens sachent une chose, s'ils écoutent. Dans près de 90 % des demandes qui se retrouvent devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), ou TACRA, où le Bureau de services juridiques des pensions, ou BSJP, défend les intérêts des anciens combattants, ils obtiennent une réponse positive. Autrement dit, ils obtiennent un meilleur résultat que celui qu'ils avaient initialement; ou, dans de nombreux cas, ils obtiennent les prestations ou les services qui leur ont été refusés au départ. Dans l'exemple que vous avez donné, vous dites que 300 audiences ont été annulées en avril. C'est environ 270 anciens combattants qui ne recevront pas les prestations et les services auxquels ils auraient eu droit ce mois-là. Si on extrapole ce chiffre sur une année, cela représente plus de 3 000 anciens combattants qui attendraient toujours ou qui se verraient peut-être refuser des services ou des prestations.

Vous avez expliqué très clairement pourquoi c'est important, pourquoi ces personnes sont nécessaires et quels seront les effets draconiens de ces compressions. Je me demandais donc si la ministre vous a consulté, en tant que dirigeant du syndicat. La ministre a-t-elle eu une conversation avec vous avant l'annonce de ces compressions?

[Français]

Toufic El-Daher: Absolument pas.

Je dois même vous dire que nous avons eu une rencontre patronale-syndicale nationale avec la sous-ministre et la haute direction d'Anciens Combattants Canada le 15 janvier, à Ottawa, et que personne ne nous a avisés que le Bureau de services juridiques des pensions allait supprimer 44 % des contrats à durée déterminée. Ils le savaient. On n'arrête pas de dire qu'on veut travailler en collaboration avec nous, dans l'intérêt des anciens combattants, de nos membres et de tout le monde, et là, ils ont manqué une occasion d'être transparents et de nous le dire. Nous l'avons appris de nos membres. Depuis, nous devons gérer des crises, les unes après les autres.

Si vous me le permettez, monsieur Richards, j'ajouterai une chose à ce que vous avez dit concernant le taux de succès en appel

de 90 %. Ils nous ont dit qu'effectivement, les quelques demandes de pension initialement rejetées qui étaient portées en appel étaient approuvées à 90 % et que c'était pour cette raison qu'on supprimait ces postes. Ils veulent moderniser le système. Je leur ai dit que ça ne posait aucun problème d'envisager une modernisation, mais qu'on ne pouvait pas supprimer des postes et faire cette modernisation par la suite. Ils n'ont aucun plan, présentement.

De grâce, peut-on prolonger le contrat de ces employés d'au moins un an, le temps de diminuer la charge de travail et de voir quel plan on va mettre en place? Est-ce que ce sera un autre système, comme Phénix, qui ne fonctionnera pas? C'est pour ça que je suis très réticent par rapport à un système qui n'est pas en place, mais qu'ils veulent regarder.

Merci de m'avoir permis de vous répondre.

[Traduction]

Blake Richards: Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. Ce qu'il ne faut surtout pas, c'est que les anciens combattants soient affectés, et il est clair d'après ce que nous entendons ici qu'ils le sont. De plus, des partenaires clés comme vous n'ont même pas été consultés à ce sujet. De toute évidence, vous auriez tiré la sonnette d'alarme. C'est pourquoi il est si important d'être informé.

La ministre des Anciens Combattants nous a assurés, tant au Comité permanent des finances qu'au Comité permanent des anciens combattants, qu'aucune réduction n'affecterait les services aux anciens combattants, et qu'il n'y aurait aucune coupe. Lorsque nous parlons de 300 anciens combattants dont les demandes ne seront pas entendues, ne s'agit-il pas d'une réduction des services aux anciens combattants?

• (1540)

[Français]

Toufic El-Daher: Absolument.

Il est vrai que, le 15 janvier, dans le cadre de notre rencontre avec la haute direction, on nous a dit qu'on n'allait pas imposer le réaménagement des effectifs à Anciens Combattants Canada et que c'était une bonne nouvelle. Cependant, d'un autre côté, on supprime 44 % des contrats à durée déterminée et un service direct à nos vétérans et à leurs familles.

Qui sont les premiers à en payer le prix? Malheureusement, ce sont les vétérans et leurs familles, qui vont devoir encore attendre des mois, parce qu'on ne sait pas à quand vont être repoussées les audiences d'avril. Elles seront certainement repoussées de plusieurs mois. Malheureusement, ce sont les vétérans qui sont perdants. La ministre disait qu'il n'y aurait pas de compressions à Anciens Combattants Canada, mais ce n'est pas ce qu'on vit. Ce n'est pas la réalité sur le terrain, malheureusement.

[Traduction]

Blake Richards: Vous avez mentionné qu'on ne sait pas vraiment combien de temps il faudra. Or, j'ai entendu dire que les anciens combattants pourraient attendre deux ou trois ans avant que leur dossier ne soit entendu. Il y a aussi des anciens combattants qui travaillaient déjà avec un agent du BSJP depuis deux ou trois ans pour en arriver là. Or, ces démarches seront anéanties puisque ces gens sont partis. Quel en sera l'effet sur les anciens combattants?

Le président: Je suis désolé. Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

[Français]

Toufic El-Daher: Présentement, sans la suppression de 44 % des postes à durée déterminée, le retard est déjà de deux à trois ans. Avec ces compressions, on s'attend à ce que le retard soit de trois à cinq ans, au minimum. Le retard de deux à trois ans, c'est sans les compressions, c'est-à-dire avec tout le monde en place.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Gasparro, s'il vous plaît.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur, je vous remercie de nous consacrer un peu de votre temps aujourd'hui.

Je crois comprendre que le BSJP ne sera pas touché par l'examen des dépenses. L'organisme dispose d'un financement temporaire qui tire à sa fin et, à ce titre, il reviendra au niveau de financement antérieur à cette aide provisoire. Je crois comprendre que le financement temporaire a été expressément conçu pour contrer des enjeux liés à la charge de travail, de sorte que la situation financière reviendra aux niveaux d'avant ce financement temporaire.

Le budget de 2025 propose de verser 184,9 millions de dollars sur quatre ans à Anciens Combattants Canada pour stabiliser et moderniser la prestation des services, et un financement supplémentaire de 40,1 millions de dollars par année par la suite. Est-ce exact?

[Français]

Toufic El-Daher: Absolument.

Anciens Combattants Canada nous a fait part de ces chiffres le 15 janvier, lors de la réunion patronale-syndicale. C'est vrai que le financement de trois ans, soit pour les années 2023 à 2026, dont vous parlez est un financement temporaire. Par contre, les besoins des vétérans, eux, ne sont pas temporaires. Il va y avoir 52 000 dossiers en attente, incluant ceux de 2026. Si on ne prolonge pas le contrat de ces employés, il va y avoir des années d'attente et on va être en crise. Anciens Combattants Canada a déjà vécu une crise lorsque l'arriéré dans le traitement des dossiers liés aux cas d'invalidité avait atteint un niveau très important. Il a dû faire d'énormes investissements pour le diminuer.

Moi, je suis proactif. Je veux qu'on évite une crise pour nos vétérans. Vous avez raison, c'est temporaire, mais les anciens combattants ne sont pas temporaires. Il y a des dizaines de milliers de dossiers en attente.

[Traduction]

Vince Gasparro: Je vous remercie de votre réponse, monsieur.

À ce sujet, seriez-vous d'accord pour dire qu'en ce qui concerne l'appui programmatique, les anciens combattants ont aujourd'hui le même accès aux programmes et aux services qu'avant l'examen exhaustif des dépenses?

[Français]

Toufic El-Daher: Oui, ils ont le même accès aux programmes et aux services, mais il va y avoir moins de personnel pour les aider. Il y aura donc plus d'attente. Le délai de réponse ne sera pas le même.

• (1545)

[Traduction]

Vince Gasparro: D'accord. Je vous remercie de votre réponse très franche, monsieur.

Il n'y a donc eu aucune réduction des prestations ou des programmes d'Anciens Combattants Canada. Le seul changement au financement des programmes est une réduction du taux de remboursement par gramme pour la prestation liée au cannabis à des fins médicales. C'est la seule modification apportée au financement des programmes. Est-ce également exact?

[Français]

Toufic El-Daher: Absolument.

On nous a dit qu'Anciens Combattants Canada allait éponger la réduction de 4,2 milliards ou 4,4 milliards de dollars de son budget en modernisant le programme lié à l'achat de cannabis. Vous avez raison.

[Traduction]

Vince Gasparro: Merci. C'est tout pour moi, monsieur.

Le président: Nous allons passer à Mme Gaudreau. Vous avez six minutes, je vous prie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis contente d'accueillir mon collègue M. Richards, du Comité permanent des anciens combattants.

Je souhaite la bienvenue au témoin.

Je suis bouleversée. Nous venons de terminer une étude sur la question du suicide chez les vétérans. Nous étudions des recommandations, et la chose qui ressort le plus, c'est la négligence. Pourquoi cette négligence? Une fois que le service militaire est terminé, on passe à un autre appel. C'est pourquoi je vais poser quelques questions au témoin. Il l'a démontré très clairement.

Premièrement, parlons des décisions administratives. Ce que j'ai compris, c'est que la haute direction d'Anciens Combattants Canada n'a pas soumis de demande au Conseil du Trésor pour prolonger les contrats, malgré la demande de 9,5 millions de dollars que vous avez mentionnée.

Le ministère vous a-t-il expliqué pourquoi aucune demande n'a été présentée au Conseil du Trésor?

Toufic El-Daher: J'ai eu deux appels avec la sous-ministre précédente, qui occupait le poste par intérim. Depuis, on a une nouvelle sous-ministre à Anciens Combattants Canada. Lors de ces deux appels, elle m'a dit qu'elle n'avait pas de justification solide pour présenter une demande. Je suis tombé de ma chaise. Je n'ai pas compris pourquoi l'arriéré de 27 000 dossiers et les 25 000 dossiers prévus pour 2026 n'étaient pas des arguments solides à présenter au Conseil du Trésor ou au gouvernement pour aller chercher 9,5 millions de dollars.

On ne parle pas de centaines ou de dizaines de millions de dollars, on parle de 9,5 millions de dollars pour aider les anciens combattants à se prévaloir de leur droit, soit celui d'obtenir justice dans le cadre d'un appel. On m'a dit qu'on n'allait pas faire de demande et qu'on était capable de gérer ça à l'interne.

Comme vous pouvez le constater, madame Gaudreau, on n'a pas réussi à le faire.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est très inquiétant. Comme entrepreneure, je sais que, quand on fait une restructuration, on a minimalement un plan. Si les choix n'ont pas été clairs sur le plan administratif, est-ce que ça signifie que c'est un choix politique? Ça m'inquiète, et je n'ose même pas vous poser la question.

En ce qui concerne les solutions proposées, vous indiquez que la solution immédiate serait de prolonger les contrats existants.

Si le financement de 9,5 millions de dollars était accordé, combien de dossiers supplémentaires pourraient être traités chaque année?

Toufic El-Daher: J'ai parlé avec la haute direction et on m'a dit que, malgré la pression et l'augmentation du nombre de dossiers, les gens du Bureau de services juridiques des pensions avaient réussi à augmenter leur productivité de 65 % avec le nombre d'employés actuel. Ils sont quand même très efficaces. Cependant, on n'est pas capable de régler tous les dossiers, parce qu'il manque de ressources, et on sait que le gouvernement n'embauche pas présentement, malheureusement. On travaille avec les employés qu'on a. Alors, imaginez ce qui va arriver si on réduit la main-d'œuvre de 44 %, madame Gaudreau.

Ça fait 23 ans que je travaille à Anciens Combattants Canada. J'étais un employé du ministère avant d'être le président national du Syndicat, et j'ai vu des crises parce qu'il n'y avait pas de vision ni de plan. C'est ce que je suis en train de voir, et c'est pour cela que je suis ici, pour vous alerter. Si on ne fait rien, les anciens combattants vont vivre une crise. Ce sont eux qui la vivront, parce qu'ils auront moins d'argent. Ils vont peut-être se décourager de porter leur cause en appel, parce qu'ils vont être tannés de la structure et des temps d'attente. Ce sont eux qui vont en payer le prix.

Est-ce que c'est ça que le gouvernement veut, décourager les anciens combattants pour qu'ils ne demandent pas ce à quoi ils ont droit? J'espère que non, parce que ce n'est pas du tout la mission ni le mandat d'Anciens Combattants Canada.

Honnêtement, je suis préoccupé pour les anciens combattants. Ça fait 23 ans que je me bats pour eux, et ce qui se passe présentement m'attriste.

● (1550)

Marie-Hélène Gaudreau: Je ressens beaucoup d'émotions. Comme psychosociologue, je pense à l'humain.

Quelles pourraient être les répercussions humaines de ces compressions et de cette négligence en matière de planification stratégique?

Toufic El-Daher: Quand les délais d'attente se prolongent, ça a inévitablement des conséquences humaines et financières très importantes sur les vétérans et leurs familles.

Sur le plan humain, l'attente dure des mois, parfois des années. Comme on le sait, avec les ressources actuelles, faire une demande initiale et faire appel peut prendre de deux à trois ans. Or, plusieurs vétérans sont déjà aux prises avec des blessures physiques et des blessures psychologiques, et les délais d'attente viennent aggraver leur état de santé. Nous le savons toutes et tous ici. L'attente peut entraîner une détérioration de l'état de la santé mentale des vétérans. Ça peut aussi entraîner le sentiment d'être abandonné par le ministère. Peut-être qu'ils se sentiront abandonnés par Anciens

Combattants Canada et qu'ils perdront confiance dans le système censé les soutenir.

Sur le plan financier, les répercussions sont vraiment très sérieuses. Tant que le dossier n'est pas traité, les vétérans n'ont droit à aucune prestation. Si un ancien combattant fait une demande parce qu'il souffre, par exemple, d'hypoacousie, il n'aura droit à aucune prestation liée à l'hypoacousie tant et aussi longtemps que cette maladie n'est pas indemnisée et reconnue. L'attente est donc longue. Cela peut placer les anciens combattants et les vétérans dans des situations précaires. Ils deviennent alors incapables de payer leurs factures, et ils s'endettent. Ils ont de la difficulté à subvenir aux besoins de leur famille. Certains sont même obligés de retarder leurs traitements médicaux, parce qu'ils n'ont pas les moyens de les payer, vu que ce n'est pas payé par Anciens Combattants Canada.

Pour résumer...

Marie-Hélène Gaudreau: Il ne me reste pas beaucoup de temps de parole. J'aimerais entendre votre résumé à mon deuxième tour de parole.

[Traduction]

Le président: Nous avons dépassé le temps imparti.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Nous pourrions y revenir au prochain tour.

Monsieur Richards.

Blake Richards: Je vais probablement pouvoir vous aider, parce que j'avais une question dans la même veine. Peut-être pourrions-nous obtenir ces informations.

On entend dire que les anciens combattants pourraient devoir attendre jusqu'à cinq ans avant de pouvoir accéder aux services, aux pensions et à tout ce à quoi ils ont droit. J'ai entendu un député libéral de l'autre côté prétendre que ce n'est pas une réduction des services aux anciens combattants, mais quand on prive quelqu'un de quelque chose pendant cinq ans, cela affecte les services aux anciens combattants. Il n'y a aucun doute là-dessus. Vous l'avez dit vous-même.

Vous avez exposé quelques-unes des conséquences possibles — ne pas pouvoir payer ses factures ou retarder des traitements médicaux —, mais qu'est-ce que cela signifie en fin de compte? Le retard peut finir par faire la différence entre un ancien combattant qui se retrouve sans domicile fixe ou non. Il peut faire en sorte qu'un ancien combattant s'engage sur une voie menant à la toxicomanie ou à des troubles de santé mentale, ou qui aboutit au divorce. C'est peut-être même, dans certains cas, la différence entre la vie et la mort, car, comme vous pouvez l'imaginer, après toutes ces épreuves, une personne pourrait avoir des pensées suicidaires. Voilà le genre de conséquences possibles si l'on prive les anciens combattants de leurs droits en raison de retards pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Je voulais vous donner l'occasion d'approfondir un peu ce sujet. Êtes-vous d'accord avec cette analyse? Que constatez-vous? D'après les membres de votre syndicat, est-ce le genre de conséquences qu'ils observent lorsque les anciens combattants attendent jusqu'à cinq ans pour bénéficier de ces services?

[Français]

Toufic El-Daher: Je vais me répéter. Présentement, avec les ressources actuelles, l'attente peut durer jusqu'à trois ans. Si on supprime 44 % des postes à durée déterminée, c'est sûr que cette période d'attente augmentera de 40 à 50 %, au minimum. C'est pour ça que j'ai parlé de cinq ans.

C'est une de nos préoccupations, parce que nous, les employés d'Anciens Combattants Canada, nous sommes à la merci des politiques et des décisions des gouvernements. Nous dépendons aussi des budgets qui seront alloués au ministère. Nous travaillons avec ça. Il va donc y avoir des répercussions.

Il va vraiment y avoir un effet domino sur les membres et sur tous les secteurs d'Anciens Combattants Canada, que ce soit sur les opérations en région, où nos gestionnaires de cas s'occupent des anciens combattants, ou sur le Bureau de services juridiques des pensions, où les employés souffriront d'épuisement professionnel.

Si jamais on supprimait 44 % des postes à durée déterminée, il ne resterait que 56 % de la main-d'œuvre pour traiter les 52 000 dossiers actifs. Des membres du personnel vont sûrement souffrir d'épuisement professionnel, et nous allons être en période de crise.

Je comprends cette préoccupation, parce que nous n'avons pas de pouvoir. Le seul que nous avons, c'est de venir témoigner ici devant vous aujourd'hui et vous demander de nous aider à avoir ces 9,5 millions de dollars pour les anciens combattants. Je le fais pour les membres et pour les 96 employés. Cependant, je vous dis en toute sincérité que je pense avant tout aux vétérans qui se sont battus pour nous. Peut-on leur démontrer de la reconnaissance? C'est pour ça que je suis ici, devant vous.

Dans le fond, nous ne demandons pas grand-chose.

• (1555)

[Traduction]

Blake Richards: Je n'aurais pas pu mieux dire.

C'est de cela qu'il s'agit. Il s'agit des anciens combattants. Il s'agit de s'assurer qu'ils obtiennent ce qu'ils méritent. C'est aussi pour avoir servi ce pays et pour avoir risqué leur vie et leur intégrité physique pour le Canada. Le moins que nous puissions faire, c'est de leur garantir un accès aux services auxquels ils ont droit. Je suis ravi que vous vous en souciez également.

Vous avez mentionné plus tôt que la ministre ne vous avait pas consultés avant cette annonce, mais qu'elle avait aussi omis de le faire lorsque vous l'avez rencontrée juste avant. Même les hauts fonctionnaires du ministère ne vous ont pas consultés. Vous avez mentionné avoir fait des démarches pour exprimer vos graves préoccupations concernant ces coupes.

Quelle a été la réponse? La ministre vous a-t-elle rencontré depuis l'annonce des compressions? Quelqu'un a-t-il exprimé des réticences à cet égard? Quel a été le résultat de vos efforts?

Le président: Je suis désolé. Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

[Français]

Toufic El-Daher: Non. Malheureusement, la ministre ne m'a pas rencontré. Je n'ai pas non plus eu l'occasion de rencontrer la nouvelle sous-ministre, mais une demande va être faite. Je n'ai eu aucune rencontre avec la haute direction. Je vais pouvoir en dire da-

vantage plus tard si vous voulez. J'entends dire que des choses se passent au sein du ministère, mais, pour l'instant, je n'ai malheureusement aucun contact avec la haute direction.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Sudds.

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): Merci beaucoup, et je tiens à vous remercier de vous joindre à nous aujourd'hui.

Si nous prenons un peu de recul, pourriez-vous nous expliquer, ou clarifier la fonction du Bureau de services juridiques des pensions et la place qu'il occupe au sein d'Anciens Combattants Canada?

[Français]

Toufic El-Daher: Quand un ancien combattant fait une première demande de prestation et qu'elle est rejetée, le Bureau de services juridiques des pensions aide l'ancien combattant à constituer un dossier pour contester le rejet de cette demande. Je parle de la demande de prestations d'invalidité.

Des avocats et des employés de soutien rencontrent les vétérans. C'est un processus très long. Il faut constituer un dossier, puis le présenter devant le Tribunal des anciens combattants. Il s'agit vraiment d'accompagner les vétérans dans leur appel de la décision. C'est comme quand on rencontre un avocat quand on veut plaider une cause, mais c'est un service gratuit et impartial pour les anciens combattants.

• (1600)

[Traduction]

L'hon. Jenna Sudds: C'est excellent, merci.

Je voulais simplement préciser qu'il s'agit d'un service gratuit. Les anciens combattants sont évidemment très reconnaissants qu'il soit au sein d'Anciens Combattants Canada. C'est l'un des nombreux services offerts.

J'ai également remarqué que dans le budget de 2025, des changements sont apportés au taux de remboursement du cannabis thérapeutique, comme l'a mentionné un collègue. J'ai également constaté un investissement de près de 185 millions de dollars sur quatre ans à Anciens Combattants Canada pour stabiliser sa capacité à traiter les demandes et moderniser son infrastructure informatique.

Pouvez-vous nous parler de l'impact de ces investissements et du service fourni par le BSJP?

[Français]

Toufic El-Daher: Merci beaucoup de la question, madame Sudds.

C'était une des questions que j'ai posées à la sous-ministre par intérim la dernière fois que je l'ai rencontrée. Je lui ai demandé si on pouvait prendre les 9,5 millions de dollars dans les 184 millions de dollars que le gouvernement a alloués à Anciens Combattants Canada pour quatre ans. Elle m'a dit que ce budget n'était pas pour le Bureau de services juridiques des pensions, mais pour les prestations d'invalidité. C'était la première question que je lui ai posée.

Malheureusement, on m'a répondu que ce montant de 184 millions de dollars accordé à Anciens Combattants Canada sur quatre ans ne pouvait pas être utilisé pour le Bureau de services juridiques des pensions. Je crois qu'ils n'ont même pas demandé l'avis du Conseil du Trésor ou du gouvernement. Ça été une réponse très rapide. Je me suis demandé s'ils avaient vérifié auprès du gouvernement pour voir s'ils ne pourraient vraiment pas utiliser une partie de cet argent. Je vous répète en toute transparence ce qu'on m'a dit.

[Traduction]

L'hon. Jenna Sudds: Merci beaucoup.

J'ai une dernière question, car le temps file.

Je réfléchis au service offert par le Bureau de services juridiques des pensions. D'autres pays ont-ils un service semblable? Rencontrent-ils des défis similaires aux nôtres?

[Français]

Toufic El-Daher: Je ne peux pas parler de ce qui se passe dans les autres pays, seulement de ce qui se passe au Canada.

[Traduction]

L'hon. Jenna Sudds: Avez-vous des homologues dans d'autres pays qui offrent un service semblable?

[Français]

Toufic El-Daher: Pour être honnête avec vous, je n'ai pas vérifié.

[Traduction]

L'hon. Jenna Sudds: Merci.

Le président: Je vous remercie.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je reviens sur la prestation de services.

Si votre service, qui est gratuit et fort apprécié, n'existait pas, quels seraient les résultats lorsqu'une demande est faite? Quel serait votre taux de succès?

Toufic El-Daher: Si le service n'était pas gratuit, les anciens combattants devraient aller consulter des avocats. On connaît les coûts que cela pourrait occasionner. Je ne sais même pas si nous aurions autant de demandes.

Marie-Hélène Gaudreau: Si les demandes étaient refusées, les anciens combattants ne pourraient pas exercer leurs droits.

Toufic El-Daher: Ils n'auraient pas le droit de faire appel.

Marie-Hélène Gaudreau: Actuellement, quel est votre taux de succès pour ce qui est de pallier les inégalités et les refus?

Toufic El-Daher: Je ne sais pas. Tantôt, je vous ai dit que les gens du Bureau sont capables de travailler sur 65 % des dossiers.

Je vais être honnête avec vous. J'ai tenté de communiquer avec le Bureau de services juridiques des pensions pour lui demander de m'aider à me préparer à la rencontre d'aujourd'hui. On m'a donné le chiffre de 9,5 millions de dollars, mais les gens du Bureau m'ont dit qu'ils allaient donner d'autres réponses seulement si le Comité les invitait à le faire. Malheureusement, il y a eu un refus catégorique de répondre à mes autres questions. Je vous demande donc de les inviter à y répondre.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est toujours comme ça. Nous avons passé des heures avec d'anciens combattants lors de nos études, et on nous parlait justement des dommages collatéraux occasionnés par le manque de services et les inégalités.

Comme il me reste du temps, j'aimerais revenir là-dessus. J'ai tellement de questions à vous poser.

Comment se fait-il que les Forces armées canadiennes et la GRC soient exemptées de l'objectif de 15 % de réduction, mais pas Anciens Combattants Canada?

Quel message cela envoie-t-il?

C'est une bloquiste qui est en train de vous parler et qui défend les vétérans d'un océan à l'autre.

• (1605)

Toufic El-Daher: Même après avoir rencontré notre employeur, nous ne le comprenons pas. Nous étions convaincus que nous ne serions pas touchés par les compressions, et on essaie de nous faire dire que nous ne le sommes pas. Ça a été le cas tantôt, lorsque votre collègue a essayé de nous dire qu'il n'y a pas de coupes à Anciens Combattants Canada. La réalité est tout autre. Malheureusement, nous sommes touchés par ces coupes.

Nous servons une clientèle qui vient des Forces armées canadiennes et de la GRC ainsi que leurs familles. Comment se fait-il qu'on coupe les fonds et qu'on veuille en même temps continuer de les servir, alors qu'il y a beaucoup d'embauches ces temps-ci? Le bassin de clients va augmenter, mais nous n'aurons pas assez d'employés pour répondre à la demande.

Quel est le message envoyé? Malheureusement, je ne peux pas vous répondre là-dessus. C'est très triste.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Monsieur Patzer, vous avez la parole.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui. Je suis ravi que vous preniez le temps de témoigner.

Je suis curieux d'en savoir plus sur votre personnel. Est-il regroupé au même endroit, ou est-ce qu'il pourrait y avoir des réductions d'effectifs dans différentes régions du pays qui auraient un impact sur la prestation de services sur place?

Le Canada est un grand pays. Si les gens comptent sur vos services, les régions rurales et éloignées seront-elles touchées par les compressions de façon encore plus disproportionnée?

[Français]

Toufic El-Daher: Ça touche un peu l'ensemble du pays, mais principalement le Bureau de services juridiques des pensions d'Edmonton, où une grande partie des employés perdent leur emploi.

Ça touche l'ensemble des bureaux. Quand un vétéran veut accéder au Bureau de services juridique des pensions, il appelle partout où ces services sont offerts. L'ensemble des vétérans vont subir les conséquences, parce que le délai d'attente va toucher tout le monde.

Malheureusement, ça va avoir un effet domino sur tous les anciens combattants, partout au pays, et sur tous les bureaux de services juridiques des pensions.

[Traduction]

Jeremy Patzer: Vous avez donné un pourcentage de réduction de la main-d'œuvre. Connaissez-vous le nombre réel d'employés qui seront licenciés?

[Français]

Toufic El-Daher: Il s'agit de 72 employés représentés par le Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants et de 24 avocats représentés par l'Association des juristes de justice. Le contrat de 96 employés ne sera donc pas renouvelé, parce que le budget temporaire de trois ans n'a pas été prolongé.

[Traduction]

Jeremy Patzer: Wow.

D'accord. Je vais céder le reste de mon temps de parole à ma collègue.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): J'adore l'idée qu'il y ait un tableau de bord nous permettant de suivre les arrivées, les départs et les chiffres. Or, le ministère des Anciens Combattants est l'un des seuls à ne pas y figurer afin de nous tenir informés.

Le gouvernement affirme qu'il n'a pas encore finalisé ses plans. Les anciens combattants qui dépendent de ce ministère pour leurs prestations, la gestion de leur dossier et l'aide en matière d'appel méritent de savoir quels services vont être réduits ou supprimés. Si le ministère n'a pas encore finalisé ses coupes budgétaires, comment peut-il garantir aux anciens combattants que leurs services sont assurés?

[Français]

Toufic El-Daher: C'est ce que nous demandons également. Le ministère n'a discuté d'aucun plan avec nous, malheureusement. On nous dit que les vétérans ne seront pas touchés et qu'on veut juste simplifier et moderniser le système. Je suis désolé, mais ce n'est pas vrai. Je répète que ça fait 23 ans que je travaille à Anciens Combattants Canada, et j'ai déjà vu de telles choses se produire. Inévitablement, ce sont les anciens combattants qui vont en payer le prix.

[Traduction]

Tamara Jansen: Je suis surprise quand le ministère prévoit des économies de 1,1 milliard de dollars, mais qu'il ajoutera de nouvelles dépenses de 185 millions de dollars sur quatre ans. Je trouve cela très étrange. Comment peut-on faire les deux en même temps?

Verse-t-il les 185 millions de dollars pour donner l'impression de ne pas retirer tout l'argent du service qui est nécessaire?

[Français]

Toufic El-Daher: Nous avons également posé cette question. On nous a dit que ce financement de 185 millions de dollars sur quatre ans visait à stabiliser la prestation d'invalidité. Cependant, comme je vous l'ai dit, nous n'avons pas de document qui nous explique concrètement comment ça va être fait sur le terrain et comment ces sommes vont être investies.

En ce qui concerne le programme lié à l'achat de cannabis, on dit qu'il coûte 4 milliards de dollars. En réalité, ça ne coûte pas 4 milliards de dollars, mais on nous explique que, sur le plan actuariel, c'est 4 milliards de dollars sur une espérance de vie de 30 ans.

On sait qu'en réalité, le programme lié à l'achat de cannabis coûte peut-être 245 millions de dollars par année. Cependant, on nous a expliqué que c'était échelonné, de manière actuarielle, sur 30 ans.

• (1610)

[Traduction]

Tamara Jansen: Il m'a semblé très intéressant que les libéraux acceptent de longues files d'attente en guise de services, ce qui ressemble beaucoup à notre système de santé. S'il faut faire la queue pour obtenir des services, est-ce que ce sont de réels services ou si cela complique beaucoup la vie des anciens combattants?

[Français]

Toufic El-Daher: Absolument.

Je suis très inquiet, parce que la file d'attente va être encore plus longue, madame Jansen.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous allons terminer avec Mme Khalid, s'il vous plaît.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à préciser que les services de santé sont fournis par les provinces et non par le gouvernement fédéral. Je sais que la députée d'en face rit, mais la désinformation est importante lorsque nous parlons à nos électeurs et que nous travaillons avec eux pour essayer de résoudre les problèmes.

Merci, monsieur, d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais revenir un peu en arrière. L'examen exhaustif des dépenses, qui a été présenté dans le budget de 2025, vise à réduire les coûts de fonctionnement du gouvernement, à améliorer l'efficacité et à réaffecter des fonds vers des investissements hautement prioritaires comme la défense et la croissance économique. Cette initiative vise à réaliser 60 milliards de dollars d'économies et de revenus sur cinq ans, avec un objectif de réduction annuelle de 13 milliards de dollars d'ici 2028-2029.

Je pense que vous avez fait face à de nombreux défis gouvernementaux et à des réductions de coûts dans le passé. La dernière fois, c'était en 2013-2014, lorsque Stephen Harper a supprimé beaucoup de services au ministère des Anciens Combattants, même si c'est très différent de ce que notre nouveau gouvernement libéral essaie de faire. Pouvez-vous nous expliquer comment ces compressions vous ont touchés, vous et les anciens combattants de tout le pays, que ce soit dans le cadre des services ou autrement?

[Français]

Toufic El-Daher: Ce que je peux vous dire, c'est que je ne suis pas ici pour faire de la politique. Je suis ici pour parler d'Anciens Combattants Canada et pour parler de l'avenir. Moi, je ne regarde pas ce qui s'est passé en arrière.

Vous m'avez dit tantôt qu'il n'y avait pas de compressions budgétaires aux Forces armées canadiennes et à la GRC, mais ce sont nos clients. Ce que vous dites ne s'applique pas à Anciens Combattants Canada. Vous êtes en train de couper dans les services auxquels les anciens combattants ont droit. L'accès à la justice, les anciens combattants y ont droit parce qu'ils se sont battus pour nous.

Dans le fond, ce que nous demandons, c'est 9,5 millions de dollars pour stabiliser ce qui se passe, présentement, au Bureau de services juridiques des pensions. Je pense à l'avenir. Je pense à demain.

En ce qui concerne ce que vous avez dit par rapport aux soins de santé, c'est vrai que c'est une compétence provinciale, mais n'oubliez pas que les vétérans ont également accès à des soins de santé qui sont payés par Anciens Combattants Canada. Il va donc y avoir des répercussions. Je comprends votre point par rapport aux provinces, mais c'est complètement différent.

Il y a des programmes de soins de santé qui sont payés par Anciens Combattants Canada et qui vont écopier en raison des compressions budgétaires, malheureusement.

[Traduction]

Iqra Khalid: Merci, monsieur.

Je ne cherche pas à faire de la politique; j'essaie simplement de comprendre votre expérience concernant les coupes budgétaires de Stephen Harper. Je comprends qu'elles étaient très différentes de ce qui est proposé ici. Il ne s'agit pas de réductions d'effectifs ou de fermetures de centres. Il s'agit de mesures visant à améliorer l'efficacité — par exemple, le passage au numérique pour garantir que les services fournis soient plus accessibles et plus efficaces pour les personnes qui en ont besoin. Merci pour ces commentaires.

Vous connaissez le programme sur le cannabis, n'est-ce pas?

• (1615)

[Français]

Toufic El-Daher: Oui.

[Traduction]

Iqra Khalid: Il faut tenir compte des différents types de produits, des limites de grammes par jour, des critères d'admissibilité... sans compter que le taux de remboursement passe de 8,50 à 6 \$ par gramme. Pouvez-vous nous en dire un peu plus là-dessus et sur l'incidence qu'aura ce changement sur les anciens combattants?

[Français]

Toufic El-Daher: Je ne peux pas vous en parler, malheureusement, parce que le ministère n'a pas communiqué tous ces détails. Ce qu'on nous a communiqué, c'est seulement la manière dont on va atteindre le budget actuel en ne supprimant pas des postes à durée indéterminée en raison de la modernisation du programme lié à l'achat de cannabis, effectivement. Cependant, je ne peux pas vous donner de détails parce que le ministère ne m'a pas transmis ces documents, malheureusement.

[Traduction]

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Chers collègues, il nous reste assez de temps pour une autre série de questions. Nous aurons deux interventions de trois minutes, puis nous terminerons avec deux minutes pour le Bloc.

Monsieur Richards, vous avez la parole pour trois minutes.

Blake Richards: Permettez-moi de revenir sur ces compressions. Je veux en parler moi aussi.

Vous avez déjà fait part de vos inquiétudes quant à la tournure que prendront les choses. L'idée que le programme sur le cannabis va coûter 4 milliards de dollars, même s'il est étalé sur 30 ans, est ridicule. Personne n'y croit.

Nous entendons des histoires d'anciens combattants qui reçoivent des lettres; on leur réclame dans certains cas des remboursements de plus de 100 000 \$ en raison d'erreurs commises au fil des ans. Nous entendons parler de mesures visant à supprimer des fonds

destinés aux anciens combattants dans les soins de longue durée, les pensions des anciens de la GRC... Nous entendons beaucoup de choses.

Ainsi, on laisse les anciens combattants dans l'expectative, avec toutes sortes de questions — comme vous, semble-t-il — sur la nature des coupes. Il y aura manifestement des coupes de services. Il est impossible de croire qu'il en serait autrement.

Avez-vous eu des indications de la part du ministère, de la ministre ou des hauts fonctionnaires sur ce que ces compressions vont viser?

[Français]

Toufic El-Daher: Malheureusement, monsieur Richards, nous n'avons eu aucune réponse du ministère par rapport à ça. On nous a dit que le programme lié à l'achat de cannabis allait faire en sorte qu'Anciens Combattants Canada ne réaménage pas les effectifs, pour l'instant. Toutefois, on ne sait pas ce qui va arriver l'année prochaine.

Je me demande, moi aussi, comment on arrive à 4 milliards de dollars. Je comprends qu'il s'agit de chiffres actuariels échelonnés sur 30 ans. Cela dit, je me demande quelle surprise nous allons avoir l'année prochaine ou l'année suivante.

Nous n'avons pas eu d'appel de la haute direction, mais je suis très ouvert. J'ai une très bonne relation avec la haute direction, sauf que...

[Traduction]

Blake Richards: Je m'excuse de vous interrompre, mais je veux m'assurer que nous comprenons bien une chose.

Croyez-vous qu'il n'y aura aucune incidence sur les services aux anciens combattants et qu'il n'y aura pas de réduction des effectifs, d'autant plus que nous avons déjà entendu dire que le budget du BSJP sera réduit de près de la moitié? Est-il possible qu'il n'y ait pas d'effet sur les services offerts aux anciens combattants?

[Français]

Toufic El-Daher: Non. Il va y avoir des répercussions. C'est absolument certain. Il va y avoir des répercussions immédiates sur les anciens combattants. On le sait déjà, parce qu'en avril, on a renoncé à planifier 300 audiences au Bureau de services juridiques des pensions en raison de la suppression de 44 % de la main-d'œuvre.

Les vétérans vont attendre encore plusieurs mois avant d'être convoqués devant le Tribunal des anciens combattants à cause de ces suppressions. Alors, quand on nous dit qu'il n'y aura pas de suppressions et que les anciens combattants auront le même service qu'avant, je suis désolé, mais ce n'est pas la réalité.

[Traduction]

Blake Richards: Cela signifie que vous et tout le monde, à l'exception d'une poignée de personnes assises de l'autre côté de la Chambre des communes, savez que c'est le cas.

Je vous remercie de cette précision.

Le président: Merci.

Nous allons revenir à Mme Khalid pour trois minutes, et je terminerai avec Mme Gaudreau pour deux minutes.

Iqra Khalid: Merci beaucoup, monsieur le président.

Il est intéressant de constater que le député d'en face, qui a en fait voté contre le soutien aux anciens combattants dans le passé, lorsqu'il était au gouvernement, dénonce aujourd'hui cette situation en feignant... Quoi qu'il en soit, nous n'allons pas nous attarder là-dessus.

J'aimerais revenir au financement du Bureau de services juridiques des pensions en 2022. Nous avons compris qu'il s'agissait d'une question urgente et qu'il y avait une raison très précise pour laquelle ces fonds avaient été alloués. À l'époque, ce financement devait prendre fin en mars 2026, c'est-à-dire à la fin de ce mois-ci.

Pouvez-vous nous dire si vous avez besoin de ce financement pour continuer? À quoi cet argent a-t-il servi dans le passé?

• (1620)

[Français]

Toufic El-Daher: Merci beaucoup, madame Khalid.

Ce que vous devez comprendre, c'est que j'ai parlé avec la haute direction du Bureau de services juridiques des pensions. C'est la haute direction qui demande un financement stable et permanent. Les besoins des anciens combattants ne sont pas temporaires. Ils sont permanents. Moi, je représente le syndicat et ses membres. C'est la haute direction qui demande ça.

Madame Khalid, je comprends que c'était un financement temporaire, établi pour trois ans, comme vous l'avez dit. Ça, on le sait. Cependant, il va falloir traiter 52 000 dossiers, soit 27 000 dossiers en arriéré auxquels vont s'ajouter 25 000 dossiers cette année.

Nous demandons donc de prolonger l'emploi de ces 96 employés pour une autre année. Par la suite, si le ministère veut revoir comment fonctionne le programme de prestations d'invalidité, nous n'avons qu'à travailler ensemble la première année pour voir comment on peut le moderniser. De plus, il faut donner un budget permanent et stable au Bureau de services juridiques des pensions. On ne peut pas toujours fonctionner sur une base temporaire à coup de deux ou trois ans. Ça crée de l'incertitude pour tout le monde, y compris pour les anciens combattants et les vétérans.

[Traduction]

Iqra Khalid: Je n'ai pas beaucoup de temps. En conclusion, quel est le principal problème soulevé par vos membres à propos des services offerts par le ministère des Anciens Combattants? De plus, quel est votre rôle dans la prestation de services aux anciens combattants?

[Français]

Toufic El-Daher: Présentement, nous parlons beaucoup des compressions au Bureau de services juridiques des pensions, mais il y a également des difficultés majeures touchant la privatisation de nos services. Je pense ici au contrat qui a été attribué à Lifemark.

J'espère que je serai invité à témoigner devant le Comité permanent des anciens combattants pour faire une mise à jour, parce que là non plus, ça ne fonctionne pas. Des centaines de millions de dollars ont été investis. Ce sont les contribuables qui paient pour ça, et ils n'ont pas le rendement espéré.

C'est préoccupant. Nos membres veulent aider les anciens combattants, mais ils n'ont pas les ressources, malheureusement, pour le faire adéquatement. C'est triste, mais c'est la réalité qu'on vit encore aujourd'hui.

[Traduction]

Iqra Khalid: Merci beaucoup de nous accorder du temps aujourd'hui.

[Français]

Toufic El-Daher: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Madame Gaudreau, allez-y.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Au Comité permanent des anciens combattants, nous parlons justement de Lifemark. Notre étude porte exactement là-dessus.

Je vous remercie, monsieur El-Daher, de soulever ce point. Au Comité permanent des anciens combattants, l'assistance est assez impressionnante. Il y a aussi une déferlante de réponses de vétérans qui apprécient le fait que vous soyez là pour montrer la réalité au grand jour.

Comme vous venez de le dire, près de 300 causes ne seront pas entendues en avril. Il y a des vétérans qui nous écoutent présentement. Est-ce qu'on peut se mettre dans leur peau deux secondes et dire qu'on est fier de ça? On dira qu'on n'a pas choisi ça. Alors, ça prend une volonté. J'ose réclamer que vous ayez une rencontre en bonne et due forme pour que vous puissiez avoir les vraies raisons. Il y a peut-être un plan qui est caché quelque part et que personne ne connaît. De grâce, que l'on annonce ses couleurs.

Est-ce que tout ça mine, encore une fois, la confiance des gens envers nos institutions?

Toufic El-Daher: J'espère que non, mais, en réalité, c'est le cas.

Il ne faut pas oublier que ce n'est pas la faute des employés. Ce n'est pas la faute de tous ceux qui se battent pour nos anciens combattants. C'est vraiment structurel. Ça vient de plus haut.

Ça mine effectivement la confiance, malheureusement. De notre côté, nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider nos anciens combattants. Je suis ici aujourd'hui pour eux.

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur El-Daher, je vous suis reconnaissante d'avoir formulé clairement votre message.

Continuez de réclamer le financement de 9,5 millions de dollars. Il ne faut pas abandonner. Par la suite, on s'en reparlera.

Je vous remercie beaucoup d'avoir été des nôtres.

• (1625)

Toufic El-Daher: Merci.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Monsieur El-Daher, merci beaucoup. Je vous remercie de nous avoir accordé du temps. Vous êtes un témoin formidable, et je vous suis reconnaissant de tout ce que vous avez dit aujourd'hui.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance quelques instants pour faire venir notre prochain groupe de témoins.

Monsieur El-Daher, merci encore. Nous espérons vous revoir ici, ou peut-être devant le comité des anciens combattants.

• (1625) _____ (Pause) _____

• (1630)

Le président: Reprenons. Je vous remercie tous de votre patience.

Nous souhaitons de nouveau la bienvenue à nos collègues du Conseil du Trésor, M. Trudel, M. Matthews et Mme Boudreau.

Je crois comprendre que vous avez une déclaration liminaire pour nous, monsieur Matthews. Je vous en prie. Vous avez la parole.

[Français]

Bill Matthews (secrétaire du Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor): Merci, monsieur le président.

Je suis accompagné aujourd'hui d'Annie Boudreau, contrôleur générale du Canada, et de Francis Trudel, dirigeant principal délégué des ressources humaines.

L'examen exhaustif des dépenses a été lancé le 7 juillet 2025. Ces propositions devaient totaliser jusqu'à 15 % de la base d'examen de chaque organisation, qui était fondée sur le budget principal des dépenses de 2025-2026.

Les ministères et leurs organisations ont reçu pour directive de cibler les programmes et les activités qui étaient peu performants, qui n'étaient pas essentiels au mandat fédéral, qui se chevauchaient ou qui ne correspondaient pas aux priorités du gouvernement.

Les économies devaient également inclure des gains d'efficacité opérationnelle.

[Traduction]

L'examen exhaustif des dépenses visait des organisations financées par le gouvernement fédéral, y compris des sociétés d'État, avec certaines exceptions, comme les agents du Parlement.

La cible d'économies annuelles était moins élevée, à 2 %, pour certaines organisations, comme le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada, compte tenu de leurs mandats et d'investissements récents.

Au total, 102 organisations ont soumis des propositions d'économies, qui ont été passées en revue pour s'assurer qu'elles ne compromettaient pas la capacité du gouvernement à offrir des services aux Canadiens ou ses obligations juridiques, par exemple, en ce qui concerne les deux langues officielles. Les propositions ont également fait l'objet d'un examen pour éviter des conséquences négatives sur la santé et la sécurité, y compris la sécurité nationale des Canadiens.

Le budget de 2025, déposé en novembre dernier, comprenait des renseignements détaillés sur les réductions prévues pour chaque organisation. Il contenait également un plan pour ramener la taille de la fonction publique à un niveau plus viable, en la faisant passer d'environ 368 000 employés en 2024 à environ 330 000 employés en 2029. Il y a notamment une réduction d'environ 16 000 postes qui découle directement de l'examen exhaustif des dépenses, ce qui permet de poursuivre les efforts de réduction des effectifs de la fonction publique qui sont déployés depuis quelques années.

[Français]

Les réductions d'effectifs sont gérées dans la mesure du possible par attrition et par des départs volontaires.

Le programme d'incitation à la retraite anticipée proposé vise à soutenir cet objectif en offrant aux fonctionnaires la possibilité de quitter volontairement la fonction publique.

Le budget de 2025 contenait une annexe de 40 pages sur les économies prévues, et des détails supplémentaires seront fournis dans les plans ministériels des organisations, qui seront déposés sous peu.

Enfin, les organisations ont répondu aux demandes d'information du directeur parlementaire du budget concernant les économies et les répercussions sur les services.

[Traduction]

Nous allons continuer de communiquer de l'information à mesure qu'elle est disponible.

Très brièvement, monsieur le président, j'aimerais parler de l'examen exhaustif des dépenses visant le Conseil du Trésor en tant que ministère.

Le budget du Secrétariat du Conseil du Trésor sera réduit de 58 millions de dollars, soit environ 15 %, annuellement d'ici 2028-2029. Notre effectif au Secrétariat sera réduit d'environ 300 postes de cadres et de non-cadres dans l'ensemble des secteurs. Nous minimisons le nombre de départs involontaires en tirant parti de l'attrition, comme les départs à la retraite, autant que possible pour atteindre ces résultats.

Comme on l'a souligné plus tôt, le programme d'encouragement à la retraite anticipée pourrait nous permettre de réduire encore plus le nombre de départs involontaires, s'il est approuvé par le Parlement.

Je vous remercie beaucoup de votre attention. Mes collègues et moi sommes impatients de répondre à vos questions.

• (1635)

Le président: Merci, monsieur Matthews.

Madame Kusie, je vous souhaite de nouveau la bienvenue au comité des opérations gouvernementales.

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Merci. Je suis heureuse et reconnaissante d'être ici.

Le Conseil du Trésor a-t-il donné aux ministères des directives précises sur la façon d'atteindre les objectifs de l'examen exhaustif des dépenses pour éviter que ce soit concentré en fin de période et pour qu'ils aient une idée de la manière de procéder pour atteindre ces objectifs ou une ligne directrice à cette fin?

Bill Matthews: Des critères ont été remis à chaque ministère, et les ministères ont préparé les propositions, que les ministres ont signées. Leurs cibles consistaient essentiellement à commencer plus lentement en 2026-2027 avec une diminution de 7,5 % des dépenses, pour ensuite passer à 10 % l'année suivante et à 15 % la troisième année.

Voici les critères que nous avons demandé aux ministères de respecter: s'agit-il d'un mandat fédéral de base? Y a-t-il un chevauchement ou un double emploi avec d'autres programmes ou responsabilités des provinces? Y a-t-il un décalage avec les priorités gouvernementales? Les programmes donnent-ils les résultats escomptés?

Nous leur avons également demandé de s'assurer qu'il n'y a pas d'incidence sur la prestation des services, la santé, la sécurité ou les obligations juridiques.

Stephanie Kusie: D'accord.

Comment allez-vous procéder pour faire un suivi de la mise en œuvre de l'examen exhaustif des dépenses et des progrès réalisés par les ministères?

Bill Matthews: Le plus facile est de retirer l'argent du budget des dépenses. Comme vous le savez tous, à ce comité en particulier...

Stephanie Kusie: Cela me convient.

Bill Matthews: ... on ne peut pas dépenser plus que ce que le Parlement a approuvé. Les ministères verront leurs propositions de dépenses ou leurs budgets réduits en fonction des propositions approuvées, en commençant par le budget principal des dépenses de 2026-2027.

Stephanie Kusie: Il va sans dire que j'ai beaucoup de doutes quant à l'issue de cet exercice. J'occupe le poste de ministre du cabinet fantôme responsable du Conseil du Trésor depuis maintenant près de quatre ans, et pendant cette période, les ministres qui ont tenté de mettre en œuvre des programmes semblables ont obtenu bien peu de résultats.

Par exemple, en 2023, la ministre Anand a annoncé l'objectif malavisé de réaliser des économies de 15 milliards de dollars. Les comptes publics et les budgets des dépenses nous ont montré que ces économies n'ont, pour l'essentiel, pas été réalisées. Ensuite, les comptes publics de 2024-2025 indiquaient une hausse des dépenses dans tous les ministères, à l'exception de quatre. Ainsi, d'après ce que je peux constater ou ce que les Canadiens peuvent constater, ces efforts n'ont pas permis d'atteindre les économies escomptées. Je crains fort que l'examen exhaustif des dépenses n'aboutisse au même résultat.

Évidemment, en tant que représentante élue, et lorsque je siégeais au comité des opérations gouvernementales... Je sais que mes anciens collègues du Comité croient, comme moi, que ce sont, essentiellement, les représentants élus qui assument la responsabilité ministérielle et qui, au bout du compte, en portent le fardeau. Bien sûr, on s'attend à ce que vous, travaillant pour eux, mettiez ce plan en œuvre et en assuriez le succès, mais je les en tiens responsables.

Le budget principal des dépenses de 2026-2027 a été publié il y a deux semaines. J'ai examiné les chiffres avec grande attention, et j'ai beaucoup d'inquiétudes. Le gouvernement demande l'autorisation de dépenser un montant total de 502,8 milliards de dollars. Monsieur Matthews, vous avez dit que si les fonds ne sont pas disponibles, ils ne seront pas autorisés à les dépenser. Or, il y aura encore beaucoup d'argent, car cela représente une augmentation de plus de 15 milliards de dollars par rapport au budget principal des dépenses précédent.

De plus, ce budget des dépenses montre que, malgré la promesse de réduire les dépenses par l'entremise de l'examen exhaustif des dépenses, 64 ministères et organismes demandent plus d'argent que

l'année dernière. Nous continuons d'aller dans la mauvaise direction avec ce gouvernement Trudeau-Carney.

L'été dernier, on a demandé aux ministres de trouver des façons de réaliser de grandes économies. Pourquoi, selon vous, le gouvernement en a-t-il fait fi dans son plan de dépenses pour l'exercice en cours?

Bill Matthews: Je décrirais l'exercice actuel, ainsi que les précédents, comme des exercices de réaffectation. Le gouvernement cherche à réduire ses dépenses dans certains domaines afin d'investir davantage ailleurs. Nous savons tous que le gouvernement a annoncé des investissements très importants dans la défense nationale; les dépenses gouvernementales vont donc augmenter. Cette augmentation est en partie possible grâce à des réductions dans d'autres domaines. Il s'agit vraiment d'un exercice de redéfinition des priorités visant à trouver les programmes qui ne fonctionnent pas bien ou qui ne fonctionnent pas comme on le souhaite et à déterminer quels gains d'efficacité peuvent être réalisés.

Le gouvernement a présenté ses plans de dépenses généraux dans le budget de 2025, qui, comme l'a indiqué la députée, prévoit une augmentation des dépenses.

Stephanie Kusie: Je suis sûre que le Comité est toujours préoccupé — comme c'était le cas lorsque j'étais ici — par les dépenses consacrées aux consultants. Dans l'ensemble du gouvernement, ces dépenses atteindront 26,6 milliards de dollars en 2026-2027, soit une augmentation de 39 % par rapport au dernier budget déposé sous le premier ministre précédent. Pourtant, pendant la campagne électorale, le premier ministre actuel avait promis qu'il réduirait le recours aux consultants externes.

À votre avis, quand les dépenses liées aux services de consultants finiront-elles par baisser?

● (1640)

Bill Matthews: Les coûts relatifs aux consultants diminuent. Il y a une différence entre les coûts liés aux consultants et ceux liés aux sous-traitants. Dans les comptes publics, ces dépenses sont regroupées. Je peux demander à la contrôleur générale de vous donner des explications.

La majeure partie des coûts associés à la passation de marchés touche l'ingénierie et l'architecture. Il faut établir une distinction entre ces éléments, par exemple entre les infirmières pour les Premières Nations et les services de conseillers en gestion. Les services des conseillers en gestion ne représentent qu'une très petite partie du montant évoqué par la députée.

La contrôleur générale pourrait peut-être apporter quelques éclaircissements à ce sujet.

Annie Boudreau (contrôleur générale du Canada, Secrétaire du Conseil du Trésor): Oui, merci.

Vous avez parlé des comptes publics. Ensemble, les services de conseillers en gestion et les services informatiques représentent environ 14 % des services professionnels. Cela correspond à une diminution d'environ 10 % par rapport aux comptes publics de l'année dernière.

Stephanie Kusie: A-t-on eu recours à des consultants lors de la création de l'examen exhaustif des dépenses?

Bill Matthews: Je sais que lors d'exercices précédents, des ministères ont à l'occasion eu recours à des consultants dans le cadre de leur examen exhaustif des dépenses, mais j'ignore si cela s'est fait cette fois-ci.

Stephanie Kusie: Merci.

Je vous remercie de m'avoir accueillie de nouveau.

Le président: Merci beaucoup, madame Kusie.

Madame Rochefort, vous avez la parole pour six minutes.

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma question concerne les régions rurales. Je me demande quelles mesures sont en place pour assurer le maintien des services dans ces régions, compte tenu de l'attrition et du réaménagement des effectifs prévus.

Bill Matthews: Comme je l'ai mentionné, l'un des critères que les ministères devaient respecter en préparant leurs propositions, et que nous devons employer pour les contester, concernait l'incidence sur les services. On a demandé aux ministères et aux organismes centraux d'être à l'affût de toute proposition susceptible d'entraîner une réduction des services offerts aux Canadiens, notamment dans les régions rurales. C'était l'un des critères qu'il fallait respecter, sinon la proposition était écartée.

J'établirais une distinction... Évidemment, si un programme arrive à échéance ou n'est plus offert, il disparaîtra. Cela dit, nous avons dit très clairement aux ministères que nous ne voulions pas que les niveaux de services diminuent.

Pauline Rochefort: S'est-on concentré sur les régions rurales?

Bill Matthews: S'est-on concentré sur les régions rurales? Non. Nous nous sommes concentrés sur le niveau de service de façon générale, parce que chaque ministère a une norme de service et fait l'objet d'un suivi en fonction de cette norme. On nous a demandé de veiller à ce qu'aucune proposition n'ait d'incidence sur les services, donc autant dans les régions rurales que dans les zones urbaines.

Pauline Rochefort: Ma deuxième question porte sur les répercussions de l'attrition et du réaménagement des effectifs sur les jeunes. Pouvez-vous nous en parler et nous dire comment vous allez vous y prendre pour vous assurer de conserver une part importante de jeunes dans vos effectifs?

Bill Matthews: Dans le cadre de l'un de ces exercices — et en tenant compte des leçons tirées du passé —, nous voulons nous assurer de protéger les jeunes travailleurs, ainsi que la diversité. Pensez à la façon dont cet exercice a été conçu. Les personnes plus âgées et qui travaillent depuis plus longtemps occupent généralement des postes de direction, et la cible est plus élevée pour les cadres. Oui, le président me pointe du doigt. C'est un aspect qui pourrait contribuer à protéger les jeunes, tout comme le programme d'incitation à la retraite anticipée — qui ne s'appliquerait, évidemment, qu'à quelqu'un qui travaille dans la fonction publique depuis un certain temps — s'il est approuvé par le Parlement.

Le processus de réaménagement des effectifs vise entre autres à trouver des volontaires qui se disent: « Vous savez quoi? Je pense que j'ai fait le tour; j'aimerais faire autre chose. » Il peut s'agir d'un jeune employé qui veut simplement essayer quelque chose de différent, mais, comme je l'ai dit, cela concerne habituellement des personnes qui travaillent depuis un peu plus longtemps.

Enfin, lorsqu'on organise les processus de dotation pour mettre en œuvre ces réaménagements des effectifs, il se peut que l'on ait un groupe de dix personnes, mais que seulement sept d'entre elles puissent rester. On peut intégrer des critères afin de protéger les jeunes, à condition que chaque personne qui participe au programme réponde aux critères de base. Cela peut se faire.

• (1645)

Pauline Rochefort: Comment vous assurez-vous, toutefois, de préserver les connaissances institutionnelles?

Bill Matthews: C'est une excellente question. La gestion de l'information est essentielle à cet égard. Chaque fois qu'une personne change de poste, elle doit accompagner celle qui la remplacera; la mettre au courant des dossiers. Nous disposons de nombreux outils pour conserver les dossiers, etc.

Tout gestionnaire qui envisage une réduction des effectifs doit trouver le juste équilibre entre la capacité d'exécuter le programme, ce qui nécessite des connaissances institutionnelles, et ce que vous avez soulevé au sujet des jeunes. Il revient au gestionnaire, en fait, d'atteindre cet équilibre dans le cadre de ce programme.

Pauline Rochefort: Vous souciez-vous de la proportion de femmes et d'Autochtones parmi les employés?

Bill Matthews: Les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées sont quatre groupes qui sont tous protégés par la Loi sur l'équité en matière d'emploi ainsi que par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Ces lois restent en place.

Au titre de ces lois, le gouvernement doit présenter un rapport chaque année dans lequel il démontre qu'il a été en mesure d'embaucher une fonction publique, ou d'avoir une fonction publique, qui reflète la diversité du pays. Cet exercice va se poursuivre. Là encore, lorsque l'on créera la procédure pour décider quels employés resteront et lesquels partiront, s'il n'y a pas eu de départs volontaires, on pourra ajouter des mesures pour garantir que ces groupes soient protégés et ne soient pas touchés de façon disproportionnée.

Pauline Rochefort: Merci beaucoup.

Le président: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Je trouve ça intéressant, qu'on parle de coupes budgétaires et qu'on prenne le temps de se questionner à ce sujet.

Quand on parle de coupes budgétaires, au Québec, ça sonne mal et c'est presque un synonyme d'austérité. Dans ma vie, j'ai été fonctionnaire et femme d'affaires. J'ai travaillé dans le milieu communautaire et celui de l'industrie. J'ai connu la culture de plusieurs organisations, et j'ai vécu ce grand changement lié aux coupes budgétaires. C'était très difficile.

Marie-Hélène Gaudreau: Des gens vont se demander si on va les cibler et les inciter à partir. Va-t-on leur demander s'ils sont tentés de partir après avoir été là pendant 30 ans? Est-ce qu'on va les questionner à propos de leur expertise? Est-elle encore d'actualité?

Parlons-nous des vraies affaires. Les gens commencent à se questionner — je l'ai vécu. Ils se demandent comment ils vont payer l'épicerie, où ils vont se retrouver et ce qui se passe.

C'est annoncé, mais y a-t-il un réel plan?

Est-ce objectif ou est-ce trop gros? L'appareil, c'est un gros mam-mouth.

Rassurez-moi, s'il vous plaît.

Bill Matthews: Merci de la question.

J'imagine que mon collègue M. Trudel va vouloir ajouter quelque chose.

En ce qui concerne la main-d'œuvre et le plan, je vous dirais que le plan s'applique à chacun des ministères. Ils doivent mettre en œuvre les décisions de façon à préserver les services, les programmes clés, et ainsi de suite. Les ministères et les gestionnaires ont la responsabilité de gérer ça.

Monsieur Trudel, voulez-vous ajouter quelque chose?

Francis Trudel (dirigeant principal associé des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor): Il y a effectivement des plans relativement aux coupes budgétaires. Nous avons d'ailleurs discuté de la façon dont les ministères vont gérer tout cela.

Votre question comporte aussi un élément sur la façon de procéder à ces coupes budgétaires. Il y a peu de place pour l'improvisation quant à la mise en œuvre de ces coupes budgétaires. En effet, à l'intérieur même des conventions collectives, l'employeur et les syndicats ont négocié la façon de faire. Ça s'appelle le réaménagement des effectifs.

Les employés qui le veulent ont la possibilité d'explorer des perspectives en matière de continuité d'emploi au sein de la fonction publique, et ce, dans d'autres postes qui ne seraient pas abolis. Les employés peuvent donc choisir cette avenue. Ils peuvent aussi choisir de quitter leur emploi. Dans ce cas, des mesures de transition permettent de le faire. Bref, il y a très peu d'improvisation, parce que ça a été négocié et convenu entre l'employeur et les employés.

Marie-Hélène Gaudreau: Une dizaine de milliers de lettres ont quand même été envoyées à des fonctionnaires. Nous l'avons vécu dans le système de santé au Québec, en 2016. L'efficacité au travail était pas mal différente. On savait que ça s'en venait. Ces milliers de fonctionnaires doivent jaser dans les corridors et se demander ce qu'il en est.

Quand mettra-t-on des mesures en place? Quand l'ensemble des ministères auront-ils une structure?

Les représentants des syndicats nous disent qu'ils ne sont pas consultés comme cela devrait se faire. Certains nous disent même qu'ils ne le sont pas pantoute.

• (1650)

Francis Trudel: Vous avez raison. Dans le cadre du processus que je viens de décrire, plusieurs lettres ont été envoyées. En fait, leur nombre se situe autour de 25 000. Le processus est donc lancé selon l'entente négociée avec les syndicats, et ces derniers le suivent bien. Ces 25 000 lettres servent à informer les gens qu'ils pourraient être touchés. Vous avez donc raison de dire qu'un degré de nervosité s'installe dans le système à partir de ce moment.

On passe ensuite en mode solution avec des employés. Il est obligatoire d'offrir un programme aux gens qui voudraient partir d'eux-mêmes et qui ne souhaiteraient pas subir les examens d'évaluation qui permettront de déterminer qui reste et qui part.

De ces 25 000 personnes, nous prévoyons que 9 700 perdront leur emploi à cause de cette mesure. Je vous donne ces deux

chiffres pour vous montrer que le nombre de gens préoccupés par ces lettres, comme vous l'avez dit, est beaucoup plus grand que le nombre de gens qui perdront leur emploi. Nous sommes en train de rassurer une grande partie de la population quant à la transition.

Marie-Hélène Gaudreau: Si on m'offrait une belle fin d'emploi dans un contexte où on sait que les consultants et les sous-traitants ont la porte grande ouverte, ma réaction, comme femme d'affaires, ce serait de lancer mon entreprise et revenir travailler ici.

Sérieusement, allons-nous finir par colmater toutes les brèches? Nous sommes d'ailleurs en train de discuter de l'application Cúram.

Je dis ça à la blague, monsieur le président, mais, chaque fois, je me demande quel sera le prochain scandale. Je suis arrivée comme députée en 2019. Ça a commencé par le scandale WE Charity, et ça continue.

Quelle est votre solution pour ne pas augmenter le budget pour les contrats tout en étant aussi efficace?

Il faudrait savoir jusqu'à quel point on peut réduire les coûts.

Bill Matthews: Je vais intervenir de façon très brève.

Le budget de chaque ministère a été réduit. Ça inclut les budgets de fonctionnement. Bon nombre de ministères ont proposé de réduire leurs dépenses en ce qui concerne les consultants.

Comme Mme Boudreau l'a déjà dit, quelque chose est prévu dans le budget pour réduire les dépenses en général en ce qui concerne les consultants. Le budget nous permet d'exercer un contrôle clé.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Block, vous avez la parole.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Par l'entremise de la présidence, je vous remercie de vous joindre à nous aujourd'hui.

Comme ma collègue l'a souligné, le budget principal des dépenses a été déposé il y a deux semaines. Or, nous n'avons pas encore reçu les plans ministériels. Je crois comprendre que les plans ministériels justifient les plans de dépenses. Pourquoi n'ont-ils pas été déposés en même temps que le budget principal des dépenses?

Bill Matthews: L'objectif des plans ministériels... La députée a raison. Ces plans sont absolument essentiels pour comprendre les demandes de chaque ministère. Ils doivent être déposés le plus rapidement possible après le budget principal des dépenses. Ils le seront dans les prochains jours. Je dirais que cela a varié au fil des ans; on les dépose le lendemain, etc. Souvent, ils sont déposés une semaine plus tard. Vous les aurez très bientôt.

Kelly Block: Même si vous avez déclaré qu'il s'agit d'une pratique établie, vous ne communiquez pas aux ministères une date limite pour le dépôt de ces plans. Est-ce exact?

Bill Matthews: Nous communiquons aux ministères une date limite pour soumettre leurs documents et garantir leur conformité. Cette année, comme le Comité le sait, on a procédé différemment en déposant le budget à l'automne. Il a donc fallu modifier quelques processus. Les ministères ont une date limite, les ministres signent les plans et, en général, cette date limite est respectée. Ensuite, le gouvernement choisit le moment où il dépose les plans ministériels.

Kelly Block: Pouvez-vous nous dire quelle est la date limite pour le budget qui a été présenté cet automne?

Bill Matthews: Je ne me souviens pas de la date à laquelle ces plans devaient être déposés. Je me tourne vers ma collègue... Nous pourrions confirmer plus tard quelle était la date limite à laquelle ils devaient être présentés au Secrétariat du Conseil du Trésor.

• (1655)

Kelly Block: D'accord. Merci. Je vous en serais reconnaissante.

Pouvez-vous nous donner la ventilation par région des réductions des effectifs ou des mises à pied?

Bill Matthews: Je n'ai pas la ventilation par région. On sait toutefois que la majorité des postes dans la fonction publique se trouvent dans la région de la capitale nationale. Je sais que l'un des aspects sur lesquels les ministères se sont penchés concernait la répartition géographique des emplois. Je peux quand même me renseigner pour voir si nous pouvons vous fournir une réponse à ce sujet.

Monsieur Trudel, avez-vous une réponse? Non? D'accord.

Kelly Block: Je vous en serais reconnaissante.

Vous avez parlé de la région de la capitale nationale. Ces mises à pied touchent-elles autant Ottawa et la région de la capitale nationale que d'autres régions?

Bill Matthews: Cela dépendra des décisions prises par les ministères. Il va sans dire que l'on souhaite autant que possible conserver les emplois en région. Une grande partie des gains d'efficacité réalisés dans la région de la capitale nationale, où se trouvent de nombreux postes liés aux services ministériels, provient du regroupement des équipes.

Autant que je sache, il n'y a pas une incidence disproportionnée, dans un sens ou dans l'autre, entre les régions et la région de la capitale nationale, mais je vais essayer d'obtenir ces chiffres pour le Comité.

Kelly Block: Merci.

J'ai deux ou trois autres questions.

À la page 245 du budget, dans la section « Optimiser la productivité au gouvernement », on évoque un objectif d'économies supplémentaires de 7,75 milliards de dollars sur trois ans. Vous ne rendez toutefois pas compte des progrès réalisés à cet égard avant le dépôt du budget de 2026. Cet objectif fait-il partie de l'examen exhaustif des dépenses?

Annie Boudreau: Les 7,75 milliards de dollars dont vous parlez n'en font pas partie. Cet objectif s'ajoute à ce qui est déjà prévu.

Kelly Block: Il s'ajoute à l'examen exhaustif des dépenses?

Annie Boudreau: Cet objectif a été annoncé et préparé par les ministères et les organismes, et s'ajoute à ce qui figure dans le budget principal des dépenses.

Kelly Block: C'est très intéressant.

On ne fera pas état des progrès réalisés avant l'automne prochain. Est-ce exact?

Annie Boudreau: Je ne connais pas le calendrier, mais je peux vous transmettre une réponse plus tard. Je ne sais pas quand cette mesure fera l'objet d'un rapport. Je peux toutefois vous dire que ce montant ne figure pas dans le budget principal des dépenses déposé il y a deux semaines.

Kelly Block: C'est un montant d'économies supplémentaires.

Pensez-vous que ce programme pourrait entraîner d'autres réductions des effectifs ou d'autres mises à pied?

Bill Matthews: L'examen en profondeur est terminé, les ministères ayant présenté leurs propositions signées par leurs ministres. Évidemment, le gouvernement cherche toujours à fonctionner de manière plus efficace. Je ne peux pas garantir qu'il n'y aura pas d'autres réductions, mais, le cas échéant, j'imagine que l'on aura davantage recours à l'attrition qu'à un programme à grande échelle comme celui qui est présenté dans ce budget. Là encore, je ne peux pas prédire l'avenir.

Kelly Block: Merci.

Le président: Monsieur Gasparro, vous avez la parole.

Vince Gasparro: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur Matthews, vous et votre équipe, de votre service et de votre présence.

Y a-t-il des compressions dans le personnel de première ligne de l'ASFC ou de la GRC?

Bill Matthews: Comme on l'a dit plus tôt, quelques organisations se sont vu fixer des cibles de réduction moins élevées. Celles de l'ASFC et la GRC sont de 2 %.

Le gouvernement augmente le nombre d'agents des services frontaliers ainsi que le nombre d'agents de la GRC; ces effectifs sont donc en hausse. Les compressions que ces deux ministères doivent effectuer ne concernent pas le personnel de première ligne, mais plutôt les services administratifs.

Vince Gasparro: Je vous remercie de l'avoir confirmé. En ma qualité de secrétaire parlementaire pour la lutte contre la criminalité, cette question revêt une importance particulière pour moi. Je suis heureux qu'il n'y ait pas de compressions dans le personnel de première ligne de l'ASFC et de la GRC. D'ailleurs, nous augmentons les ressources dans ces services.

Notre gouvernement a également élargi... Vous avez parlé de l'initiative du départ à la retraite après 25 années de service pour les fonctionnaires. Je pense que l'Alliance de la Fonction publique y était favorable.

Pouvez-vous nous en dire plus sur cette initiative? Pourquoi notre gouvernement l'a-t-il proposée, et pourquoi une telle mesure est-elle si importante?

Bill Matthews: La soi-disant initiative de 25 ans de service sans pénalité était déjà disponible pour certains groupes professionnels, et je vais céder la parole à mon collègue, M. Trudel, un instant.

Le budget de 2025 propose d'élargir les conditions d'admissibilité, non pas à l'ensemble des fonctionnaires, mais à ceux qui occupent des postes plus difficiles — généralement dans le domaine de la sécurité de première ligne — afin qu'ils puissent prendre leur retraite après 25 ans de service sans pénalité.

Monsieur Trudel, pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

• (1700)

Francis Trudel: Certainement.

Comme le secrétaire l'a dit, cette initiative existait déjà. C'est un programme permanent qui s'appliquait aux employés des FAC et de la GRC, ainsi qu'à certains employés du Service correctionnel.

Vous aviez raison de dire que les syndicats y étaient favorables. En fait, il y a un comité consultatif appelé CCPFP qui fournit des conseils au président du Conseil du Trésor concernant les groupes qui devraient être considérés pour ce type de mesures relatives aux pensions.

Je peux peut-être énumérer tous les nouveaux groupes qui ont été inclus pour vous donner une idée des groupes qui ont été retenus et qui ont été approuvés et soutenus par le CCPFP.

La première mesure a été d'inclure l'ensemble du personnel du Service correctionnel, CX. Cela inclut également les pompiers, le personnel de recherche et de sauvetage, le Service de protection parlementaire, l'Agence des services frontaliers et les ambulanciers.

J'ajouterais que cela vous permet de prendre votre retraite après 25 ans de service sans pénalité. J'insiste sur le « sans pénalité », car cela n'augmente aucunement le pourcentage de la pension à laquelle vous auriez droit. Cela supprime simplement la pénalité liée au fait de prendre sa retraite un peu plus tôt que les autres fonctionnaires.

Vince Gasparro: En 2024-2025, la fonction publique fédérale comptait environ 368 000 employés. Dans le budget du nouveau gouvernement, nous proposons une réduction d'environ 40 000 employés, ce qui ramènerait l'effectif à 330 000 employés.

D'après un calcul rapide, on comptait environ 260 000 emplois dans la fonction publique fédérale en 2023. Avec un taux de croissance annuel modeste de 2 % sur ces 13 années, cela signifierait que nous aurions 336 000 emplois en 2026. C'est un taux de croissance modeste.

Je trouve étonnant que la fonction publique ait connu un taux de croissance de 42,2 % depuis 2015. En réduisant le nombre d'employés fédéraux à temps plein à 330 000, pensez-vous que ce chiffre soit plus viable à long terme?

Bill Matthews: Le nombre d'employés dépend de deux facteurs. C'est l'ambition du gouvernement en matière de programmes et de services, mais aussi le mécanisme de prestation que le gouvernement choisit pour ses programmes. Cette prestation pourrait être assurée par les provinces, des organismes à but non lucratif ou des fonctionnaires.

Quand on pense à l'effectif de la fonction publique, il faut faire preuve d'un peu de prudence. Il y a la fonction publique proprement dite, que le député a mentionnée, mais cela n'inclut pas les forces armées, la GRC, etc.

Dans le budget, le gouvernement fixe un objectif de réduire la fonction publique afin que les chiffres correspondent davantage à ceux des années précédentes. Le résultat de cet exercice est de réduire le nombre d'emplois. Cet exercice réduira probablement l'effectif de la fonction publique d'environ 10 000 personnes. Des postes ont déjà été supprimés en raison de financement temporaire venu à échéance, etc.

En fonction de l'ensemble des programmes que le gouvernement offre actuellement, c'est jugé viable. Encore une fois, la taille de la fonction publique dépend des missions que le gouvernement lui confie.

Vince Gasparro: Oui, donc...

Le président: Je suis désolé, mais vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Madame Gaudreau, vous disposez de deux minutes et demie, je vous prie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Bon, parlons d'économie. Les économies de 25,2 milliards de dollars qui sont proposées dans le budget sont dues notamment à la modernisation du fonctionnement du gouvernement.

Est-ce bien ça?

Annie Boudreau: Avez-vous additionné les trois années?

Marie-Hélène Gaudreau: Oui.

Annie Boudreau: D'accord.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est parfait.

Les économies réelles proviennent-elles de la technologie plutôt que des compressions de personnel? Pouvez-vous nous donner un chiffre?

Quelle est la part réelle de ces économies liées à la modernisation?

Bill Matthews: Merci, monsieur le président.

Je n'ai pas le chiffre en ce qui concerne la technologie. Presque chaque ministère inclut, dans ses propositions, un aspect qui tient compte de la technologie pour mettre en place un service plus efficace. Cependant, je n'ai pas de chiffre pour ça.

• (1705)

Marie-Hélène Gaudreau: C'est ce que je ne comprends pas. Pour moi, 25 milliards de dollars, ça représente beaucoup d'argent. En affaires, si je fais des économies de 25 000 \$ en mettant en place un nouveau logiciel ou un nouvel équipement, je sais que trois personnes ne seront plus derrière le comptoir pour faire les hamburgers.

Comment se fait-il qu'on mette un chiffre et qu'on ne soit même pas capable de sortir la ventilation pour démontrer en quoi ça va consister? Où et comment est-ce décidé? Expliquez-moi, je suis très naïve.

Bill Matthews: Ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne les propositions du ministère, souvent, on voit qu'il va continuer d'offrir le même service avec moins de personnes pour réaliser quelque chose de plus efficace.

C'est difficile de déterminer exactement combien d'argent nous allons économiser en utilisant un nouveau logiciel. Je n'ai pas de chiffre pour ça, mais c'est certain que le gouvernement peut utiliser la technologie pour améliorer le service.

Marie-Hélène Gaudreau: Quand on parle de technologie et de service égal, je fais de l'urticaire. Ça me fait peur. Le législatif ne suit pas. Si vous obtenez des réponses, pourriez-vous les transmettre au président? Je suis assez inquiète.

Mon temps de parole est écoulé.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Monsieur Patzer, allez-y, je vous prie.

Jeremy Patzer: Je vous remercie, monsieur le président.

Vous avez mentionné tout à l'heure que 102 services différents ont soumis un examen exhaustif des dépenses.

Combien de services n'en ont pas encore soumis?

Bill Matthews: Tous les services chargés d'en soumettre un ont fait quelque chose, même si la contrôleur générale voudra peut-être ajouter des remarques à ce sujet.

Certains ont été exclus d'emblée, notamment les agents du Parlement et certaines organisations qui soutiennent le système judiciaire. C'était correct. Nous nous attendions à recevoir 106 propositions, mais quelques portefeuilles ont été regroupés en un seul, si bien que les 102 propositions reçues correspondaient en réalité à 106 propositions.

Comme je l'ai mentionné au début, certaines organisations ont reçu un objectif moins élevé que d'autres, à savoir 15 % par rapport à 2 %.

Madame Boudreau, voulez-vous ajouter quelque chose?

Annie Boudreau: Nous avons commencé avec 129 organisations, dans le cadre du budget principal des dépenses de l'an dernier. Comme M. Matthews l'a dit, nous en avons retiré 23, principalement des agents du Parlement, mais aussi des services judiciaires, afin de préserver leur indépendance.

Jeremy Patzer: D'accord, alors nous n'attendons pas encore la réponse des autres ministères?

Bill Matthews: Non. Tous les ministères ont fait ce qu'on leur a demandé de faire. Comme je l'ai mentionné, certains ont commencé avec une cible réduite; d'autres ont fini par revoir leur cible à la baisse, mais tous les ministères ont donné suite à la proposition.

Jeremy Patzer: Certains ministères n'avaient pas répondu à la demande d'information du directeur parlementaire du budget parce qu'ils étaient encore en train de mener le processus. Je serais curieux de savoir quand ces renseignements ont été fournis et s'ils pourraient être transmis à ce comité de la même manière qu'ils l'avaient été auparavant au directeur parlementaire du budget avant qu'il soit cavalièrement remercié.

Bill Matthews: Si j'ai bien compris, le directeur parlementaire du budget a maintenant reçu les propositions de tous les ministères auxquels il avait demandé des informations. La différence est que certains, au début, attendaient encore d'informer leurs syndicats et leur personnel de ces propositions et de leurs répercussions. Ils avaient pris du retard par rapport aux autres pour répondre au directeur parlementaire du budget, mais d'après ce que j'ai compris, ils ont tous répondu.

Annie Boudreau: Je veux juste souligner un point.

Les organisations qui ont reçu une réduction de 2 % — à l'exception de l'ASFC, du MDN et de la GRC — sont encore en train de discuter de la manière dont ces 2 % seront répartis pour ce qui est de supprimer des programmes et des postes d'équivalents temps plein. Cette information n'a pas été fournie au directeur parlementaire du budget, car les discussions sont en cours pour ces huit organisations. C'est huit organisations au total.

Jeremy Patzer: Pour revenir à ce que vous avez dit plus tôt, ai-je raison de penser qu'il revient aux ministères de décider si une initiative relève de leur mandat principal, si elle ne correspond pas aux objectifs du gouvernement, si elle permet d'atteindre les résultats escomptés ou s'il y a des chevauchements? Est-ce aux ministères d'en décider, ou est-ce vous qui en avez décidé ainsi?

Bill Matthews: C'est les deux.

Ce sont les directives qui ont été données aux ministères, qui les ont ensuite présentées à leurs ministres. Les ministres auraient dû approuver et soumettre les propositions au Secrétariat du Conseil du Trésor. Les trois agences centrales — le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé et le ministère des Finances — ont passé en revue les propositions pour les évaluer et veiller à ce qu'elles répondent aux critères et aux objectifs de l'organisation. Ensuite, les propositions qui ont été approuvées par les ministres ont été transmises à un comité du Cabinet sur la transformation du gouvernement, présidé par le ministre Champagne, puis les décisions et recommandations finales ont été remises au premier ministre.

• (1710)

Jeremy Patzer: Par exemple, le ministre de l'Agriculture aurait approuvé les examens exhaustifs des dépenses.

Bill Matthews: C'est exact.

Jeremy Patzer: Oh, c'est intéressant.

Quand nous parlons de la prestation de services aux Canadiens, presque tous les ministères ont déclaré que cela n'aurait que peu ou pas d'incidence sur la prestation des services. Qui va leur demander des comptes à ce sujet? S'il y a une incidence sur le service, qui demandera des comptes aux ministères?

Bill Matthews: Il y a plusieurs façons de faire.

D'une part, il existe une politique en matière de service, qui exige une reddition de comptes sur les normes de service. La politique est gérée par le SCT.

Dans les rapports annuels des ministères, vous pourrez voir dans quelle mesure ils ont atteint leurs objectifs, ce qui inclut les services.

D'autre part, on peut également ajouter que le SCT met en œuvre un processus de gestion des risques et de conformité, où nous évaluons les ministères. Ils s'auto-évaluent, mais nous surveillons les résultats clés. Le SCT joue également un rôle à cet égard.

Des comités comme celui-ci, lorsqu'ils examinent les résultats des ministères, devraient certainement tenir des discussions sur les services.

Jeremy Patzer: Je pense que j'ai le temps de poser une dernière question.

Savez-vous, en pourcentage, quelle est la répartition entre les postes concernés et ceux qui ne le sont pas, ou les postes de direction et les autres? Je pose la question, car j'ai discuté avec des membres du personnel de première ligne qui sont très inquiets et alarmés par le nombre de gestionnaires et le faible nombre d'employés dont ils auraient la responsabilité. Connaissez-vous ce pourcentage?

Bill Matthews: Je peux vous dire que le nombre de cadres supérieurs — qui sont différents des gestionnaires — est réduit plus rapidement que le nombre d'employés. Au sein du personnel, on trouve à la fois des gestionnaires et des employés de première ligne. Je n'ai pas de statistiques sur les gestionnaires, mais le nombre de cadres supérieurs est réduit légèrement plus rapidement que le nombre d'employés.

Le président: Je vous remercie.

Madame Sudds, on vous écoute, je vous prie.

L'hon. Jenna Sudds: Je vous remercie, monsieur le président.

Merci à vous tous d'être des nôtres aujourd'hui.

Je sais que, plus tard cette semaine — je crois que ce sera à la réunion de jeudi —, des représentants de l'AFPC et de l'IPFPC se joindront à nous. Dans ce contexte, je me demande si vous pouvez parler des discussions qui ont eu lieu — le cas échéant — à la suite de l'examen exhaustif des dépenses, EED, et nous en informer avant que nous tenions la prochaine réunion jeudi.

Bill Matthews: Je vais céder la parole à M. Trudel dans un instant.

Les conventions collectives que le gouvernement a signées avec les agents négociateurs l'obligent à informer les syndicats concernés avant d'annoncer toute mesure entraînant des suppressions d'emplois. Des discussions sont en cours avec les syndicats concernant l'intention de revenir à la semaine de quatre jours pour les employés non cadres. Ces réunions ont lieu actuellement.

Monsieur Trudel, avez-vous d'autres remarques à ajouter?

Francis Trudel: Ce sont les deux principaux éléments.

La seule chose que j'ajouterais, c'est que nous avons, comme nous l'avons fait lorsque nous avons procédé à des réductions d'effectifs dans le passé, mis en place une structure de gouvernance qui inclut les syndicats. Je vais vous présenter cela en deux volets.

Il y a les présidents des syndicats, que vous allez rencontrer, qui travaillent à l'échelle nationale, planifient avec nous et veillent à ce que nous respections tout ce qui est prévu dans les conventions collectives. Nous échangeons le plus de renseignements possible avec eux.

Il y a un autre aspect à cela, à savoir les syndicats locaux qui sont présents dans chaque ministère. Nous encourageons les sous-ministres à collaborer avec leurs syndicats locaux pour discuter des questions liées à la réduction des effectifs. Comme M. Matthews l'a dit, le sujet du retour au bureau est un sujet dont nous discutons tant au niveau national qu'au niveau local.

L'hon. Jenna Sudds: Merci. Je suis ravie de l'entendre. Ce sont évidemment d'importantes discussions à mener. Je suis certainement heureuse d'apprendre que ces conversations sont en cours et se poursuivent.

Pour changer un peu de sujet, j'aimerais savoir si vous pouvez nous dire quelles mesures de transparence ont été mises en place dans le cadre du processus d'examen exhaustif des dépenses afin de garantir la transparence et la clarté des décisions prises.

• (1715)

Bill Matthews: Il y a quelques aspects.

Premièrement, dans le budget, il y a un bref résumé pour chaque ministère. C'est très général. C'est une page par ministère consacrée aux réductions. Vous constaterez que ces renseignements sont repris dans le budget principal des dépenses qui a maintenant été déposé, et vous verrez les réductions dans les prévisions de chaque ministère. Elles correspondent parfaitement au budget, à deux exceptions près. La GRC et Anciens Combattants sont un peu différents en raison de la comptabilité d'exercice utilisée dans le budget par rapport à la comptabilité de caisse dans le budget principal des dépenses. Le troisième élément que vous verrez après le budget principal des dépenses, c'est les plans ministériels. Nous en avons déjà parlé aujourd'hui, et ils seront bientôt disponibles.

Ce qui est plus récent, c'est que chaque semaine, le SCT met à jour les chiffres par ministère pour que les gens aient un aperçu, dans l'ensemble du gouvernement, du nombre de lettres qui ont été envoyées et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette mesure du point de vue des RH. Ces chiffres sont mis à jour tous les mercredis, si je ne m'abuse. La liste de mercredi dernier est la plus récente dont nous disposons.

C'est l'ensemble des mesures de transparence.

L'hon. Jenna Sudds: Merveilleux. Je suis ravie de l'entendre.

Dans cette optique, comment le gouvernement veille-t-il à ce que les fonctionnaires soient traités avec dignité et respect dans le cadre de ce processus?

Bill Matthews: Il y a plusieurs façons de procéder. J'aborderai les conventions collectives en premier.

Les conventions collectives prévoient des procédures convenues pour informer et accompagner les employés syndiqués tout au long du processus, y compris en ce qui concerne leurs droits sur le plan financier. Il est évident que c'est une période très difficile pour certains fonctionnaires, et les aider à traverser cette épreuve, afin qu'ils comprennent leurs droits et leurs options d'indemnisation possibles, relève des RH. À ma connaissance, presque tous les ministères ont un ombudsman auquel les gens peuvent s'adresser pour discuter. Il y a ensuite le programme d'aide aux employés, accessible à ceux qui en ont besoin, qui est offert dans l'ensemble de l'organisation.

La mesure la plus importante que les ministères peuvent prendre est de communiquer autant que possible avec leur personnel. La majorité des ministères ont organisé des assemblées publiques, tant avec les cadres qu'avec l'ensemble des employés, pour veiller à ce qu'ils soient aussi informés que possible des défis auxquels le ministère est confronté.

L'hon. Jenna Sudds: Pour faire suite à votre question précédente concernant les syndicats, pouvez-vous confirmer que les syndicats ont été consultés tout au long de ce processus, dans la mesure du possible?

Bill Matthews: Les syndicats ont été informés au début. Ils n'ont pas été consultés sur l'élaboration des propositions. Les propositions qui sont approuvées par le ministre et que nous recevons sont évidemment des renseignements confidentiels du Cabinet.

Les syndicats étaient évidemment très impatients de connaître les résultats. Ils ont été informés avant le début de la réduction des effectifs. Ils ont obtenu des détails sur les groupes visés, le nombre de personnes touchées et le calendrier, ce qui leur a permis de remplir leur rôle de soutien auprès des employés. Ils ont été informés ou sont informés régulièrement de ces réductions et de l'incidence sur leurs membres.

Le président: Je vous remercie.

Nous allons laisser partir les témoins.

Monsieur Trudel, monsieur Matthews et madame Boudreau, merci encore une fois de votre présence.

Chers collègues, très rapidement, j'ai quelques points à souligner.

Oui, madame Block, vous aurez la parole. Permettez-moi d'abord de régler ces questions, je vous prie.

Nous avons deux budgets à adopter. L'un concerne l'étude de l'examen exhaustif des dépenses, ce que nous menons actuellement. Sommes-nous tous d'accord pour l'adopter?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

Le deuxième concerne l'étude récemment réalisée sur le directeur parlementaire du budget et l'OCDE. Nous avons dépassé le budget d'environ 16 \$, si bien que nous devons obtenir une autorisation. Sommes-nous tous d'accord pour l'adopter?

Des députés: D'accord.

Le président: C'est merveilleux. Je vous remercie.

D'ici peu, selon la date où les derniers jours désignés auront lieu — je pense que nous le saurons mercredi —, nous pourrions voter sur le budget supplémentaire des dépenses (C) ce jeudi, à la fin de la réunion.

J'ai des nouvelles du directeur parlementaire du budget. Si vous vous souvenez bien, nous avons adopté la semaine dernière une motion sur une étude d'impact concernant l'augmentation de 5 % des dépenses en matière de défense, comme l'a proposé Mme Jansen. Étant donné qu'il n'y a aucun directeur parlementaire du budget permanent ou intérimaire, aucune nouvelle étude ne peut être entreprise ou proposée. Cette question est mise de côté pour l'instant et sera peut-être réexaminée lorsqu'un directeur parlementaire du budget sera en poste.

Le dernier point porte sur les témoins.

Nous devons recevoir aujourd'hui un témoin du syndicat du Service correctionnel. Il est tombé gravement malade et n'a donc pas pu venir. Le greffier s'efforce de fixer une autre date.

Nous n'avons pas non plus reçu une liste exhaustive de témoins pour cette étude de la part des libéraux. Tout ce que nous avons reçu, c'est une note visant à inviter quelques témoins du ministère des Finances. Ce n'était pas une longue liste.

Je propose de prolonger le délai à vendredi midi, si vous souhaitez présenter quelques noms ou un ministère. Nous pourrions ensuite les ajouter à la liste sur laquelle figure le témoin du Syndicat des agents correctionnels du Canada, qui devait être présent aujourd'hui mais qui était trop malade.

• (1720)

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Je vais discuter avec mes collègues pour voir si nous voulons proposer d'autres témoins.

En ce qui concerne le deuxième point — et j'espère que le témoin se remettra vite —, il pourrait peut-être nous faire parvenir un mémoire écrit plutôt que de mobiliser une heure entière d'une réunion du Comité lorsqu'il viendra témoigner.

Le président: Pourrions-nous simplement convenir de le recevoir pendant une heure, puis entendre des témoins des libéraux?

Iqra Khalid: J'essaie seulement d'utiliser notre temps efficacement, monsieur le président.

Le président: C'est bien, mais nous avons un peu de latitude.

Iqra Khalid: D'accord. Bien.

Nous n'y sommes pas opposés. Cependant, pour des raisons d'efficacité, il serait bien qu'il nous fasse parvenir un mémoire écrit.

Le président: Bien sûr.

Je vous informe donc que c'est d'ici vendredi ou plus tôt.

Madame Block, vous avez quelque chose à dire.

Kelly Block: Oui. Merci, monsieur le président.

Je veux proposer une motion, étant donné que nous en sommes aux travaux du Comité. Le préavis de motion a été donné il y a plusieurs mois, bien que j'en aie légèrement modifié le libellé, compte tenu des derniers développements concernant le Bureau du directeur parlementaire du budget et la nomination d'un directeur parlementaire du budget permanent.

Je propose:

Que le Comité présente à la Chambre sa recommandation au gouvernement de nommer Jason Jacques au poste de directeur parlementaire du budget pour un mandat complet de sept ans.

Le président: L'avez-vous par écrit?

Kelly Block: Oui. Je l'ai envoyée au greffier.

Le président: Elle ressemble beaucoup à celle d'il y a environ trois semaines.

Kelly Block: Oui, mais je l'ai modifiée.

Le président: Voulez-vous dire quelque chose à son sujet?

Kelly Block: Je dirais simplement que j'ai modifié la motion parce que son mandat a expiré.

Le greffier du comité (Marc-Olivier Girard): L'avis initial a été donné le 26 septembre.

Pauline Rochefort: Monsieur le président, comment un avis a-t-il pu être donné si la motion n'a pas été distribuée?

Kelly Block: Elle a été distribuée en septembre.

Le président: L'avis de motion a été donné en septembre. Le libellé a simplement été légèrement modifié. Nous en sommes aux travaux du Comité, alors elle propose une motion.

Pauline Rochefort: L'avis a-t-il été distribué en septembre?

Le président: Oui, le 26 septembre; la motion a fait l'objet d'un avis.

Pauline Rochefort: D'accord. Merci.

Le président: Allez-y, madame Khalid.

Iqra Khalid: J'ai une question de procédure. Les députés sont-ils autorisés à modifier leurs propres motions?

Le président: Elle n'a pas été modifiée. La version originale a été distribuée le 26 septembre. Mme Block a présenté une toute nouvelle version.

Iqra Khalid: Est-ce que cela répond à l'exigence de préavis, alors, s'il s'agit d'une toute nouvelle version?

Le président: Oui, parce que nous en sommes techniquement aux travaux du Comité.

Iqra Khalid: Techniquement, nous ne traitons pas des travaux du Comité...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

Le président: Désolé, madame. Permettez-moi de...

Nous en sommes aux travaux du Comité.

Iqra Khalid: Permettez-moi de jeter un coup d'œil à l'avis de convocation.

Il n'y a pas de travaux du Comité à l'ordre du jour.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: C'était seulement pour dire que, quand il y a deux personnes qui parlent en même temps...

[Traduction]

Iqra Khalid: Je pensais avoir la parole, monsieur le président.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Non, c'est à cause de moi...

[Traduction]

Le président: Donnez-moi deux secondes.

J'ai répondu. Nous en sommes aux travaux du Comité.

Iqra Khalid: Ce n'est pas à l'ordre du jour, monsieur le président.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord, on arrête.

[Traduction]

Le président: Permettez-moi de répondre à cette question en premier.

Vous n'étiez pas ici au début de la réunion, lorsque j'ai annoncé que nous passerions aux travaux du Comité, et c'est ce que nous avons fait.

Madame Gaudreau, allez-y.

• (1725)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: C'était simplement pour vous dire une chose. Quand j'invoque le Règlement, c'est 99,9 % du temps parce que j'ai énormément de respect pour nos interprètes. De plus, ils me disent que c'est inaudible, et, très souvent, je ne vous entends pas.

J'arrête donc le tout. Je demanderais qu'on revienne aux deux ou trois dernières phrases. Ce n'est pas une joute. C'est vraiment par respect pour les interprètes. Il y a des gens qui suivent nos travaux, et il manque des bouts de phrases. J'ai donc arrêté ça, mais nous ne pouvons pas tous parler en même temps.

Je remercie les interprètes du travail qu'ils accomplissent.

[Traduction]

Le président: Je vais commencer à établir une liste d'intervenants sur ce sujet.

Madame Khalid.

Iqra Khalid: Je pense que Mme Sudds voulait prendre la parole en premier.

Le président: Allez-y, madame Sudds.

L'hon. Jenna Sudds: Merci, monsieur le président.

Pour être franche, mes questions allaient dans le même sens. Je vois que la motion vient d'arriver dans notre boîte de réception, alors je vais prendre le temps de la lire.

S'il y a eu des modifications et que nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter en équipe, il me semble que cela pourrait être nécessaire, monsieur le président.

Le président: Madame Khalid.

Iqra Khalid: Monsieur le président, dans le même ordre d'idées, et je sais que je vous l'ai dit également, je ne pense pas personnellement qu'un député puisse modifier sa propre motion. Je m'en remets évidemment à vous, en tant que président du Comité, dans votre infinie sagesse, mais personnellement, je ne pense pas qu'il soit approprié d'aborder les travaux du Comité alors que l'ordre du jour n'indiquait pas qu'il y aurait du temps réservé pour cela.

Je sais que lorsque nous adoptons des budgets ou d'autres documents, il est habituel pour vous de procéder ainsi, pour des raisons d'efficacité et pour adopter rapidement les budgets dont nous avons besoin pour les études à venir ou antérieures, mais dans ce cas-ci, pour une telle motion de fond, je ne pense pas qu'il soit approprié que nous n'ayons pas prévu...

Le président: Je vais vous interrompre.

Iqra Khalid: Désolé, monsieur le président; si vous n'y voyez pas d'inconvénient...

Le président: Non. Je vais vous interrompre. J'ai déjà rendu une décision à ce sujet.

Iqra Khalid: Monsieur le président, vous n'interrompez pas...

Le président: Non. Madame Khalid, vous ne pouvez pas...

Iqra Khalid: ... les autres membres du Comité lorsqu'ils prennent la parole.

Le président: Ce ne sont pas les autres députés qui essaient de faire de l'obstruction après que j'ai déjà...

Iqra Khalid: Je n'essaie pas de faire de l'obstruction.

Le président: Vous pouvez contester ma décision...

Iqra Khalid: J'essaie de m'exprimer.

Le président: Non. Je passe à autre chose.

Iqra Khalid: Je pense que c'est mon privilège, en tant que députée, de pouvoir m'exprimer.

Le président: Vous pouvez soulever une question de privilège...

Iqra Khalid: J'essaie simplement de...

Le président: ... mais j'ai rendu ma décision, madame Khalid, et c'est tout. Si vous souhaitez contester la décision de la présidence, vous pouvez le faire.

Iqra Khalid: J'aimerais inscrire mon nom à nouveau sur la liste des intervenants, monsieur le président.

Le président: J'ai M. Patzer, M. Gasparro, Mme Khalid et Mme Gaudreau.

Monsieur Patzer, vous avez la parole.

Jeremy Patzer: Je voulais simplement rappeler le point soulevé au début de la réunion, à l'attention de tous les députés, à savoir que nous passerions aux travaux du Comité à la fin de la réunion. La réunion a commencé à l'heure, à 15 h 30. Je suis conscient que certains membres du Comité n'étaient peut-être pas présents à ce moment-là, mais nous savons tous que la réunion a commencé à 15 h 30, et le président a fait son travail en commençant la réunion à l'heure afin que nous puissions la mener à bien dans les délais prévus.

Nous avons tous reçu un préavis de deux heures. Un avis d'une motion semblable a été donné il y a des mois, de sorte que nous avons tous eu de nombreux mois pour réfléchir à son contenu. On a laissé entendre qu'il s'agit d'une nouvelle motion, et non d'une motion modifiée. En ce qui concerne l'esprit de la motion, tout le monde a eu des mois pour examiner une motion semblable. Il ne s'agit pas d'un amendement. C'est une nouvelle motion. Nous en sommes aux travaux du Comité et il est parfaitement légitime de pouvoir déposer une nouvelle motion.

Le président: La discussion porte en fait sur la motion, alors nous allons nous en tenir à cela.

Monsieur Gasparro.

Vince Gasparro: Merci, monsieur le président.

Nous avons reçu un avis de motion de...

Le président: Je vais vous interrompre. Nous en sommes à la motion elle-même. J'ai décidé que la motion était recevable. Nous débattons de la motion elle-même. Nous devons nous en tenir à cela, s'il vous plaît.

Vince Gasparro: Vous avez laissé un peu de latitude, monsieur le président, à d'autres députés.

Le président: J'ai donné un peu de latitude à Mme Khalid. J'ai donné un peu de latitude à M. Patzer parce que je pensais qu'il allait parler de la motion. Nous débattons de la motion elle-même.

La motion dont nous sommes saisis est recevable. Je dois vous demander, à vous et à tout le monde, de vous en tenir à la motion. Veuillez vous en tenir à la motion ou je vais vous interrompre et passer à la personne suivante après quelques avertissements.

Au sujet de la motion elle-même?

• (1730)

Vince Gasparro: Ça va.

Le président: Madame Khalid, au sujet de la motion.

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Par votre entremise, monsieur le président, j'aimerais demander des précisions aux analystes et peut-être au greffier quant à savoir s'il est approprié qu'un comité prenne une décision sur les nominations...

Le président: Madame Khalid, j'ai statué...

Iqra Khalid: Je n'ai pas fini de parler.

Le président: ... que nous parlions de la motion. J'ai rendu ma décision sur la motion. Elle est recevable. Nous débattons de la motion, un point c'est tout.

Iqra Khalid: C'est exactement ce que j'essaie de comprendre. Je...

Le président: Merci.

Si vous voulez en venir à la motion, c'est parfait. Sinon, nous allons passer à la prochaine intervenante sur la liste, qui est Mme Gaudreau.

Vous avez la motion. Elle vous a été distribuée. Elle est recevable. Nous débattons de la motion. Si vous ne voulez pas débattre de la motion, nous allons passer à Mme Gaudreau.

Iqra Khalid: Je suis... Si vous m'aviez laissé finir, monsieur le président, et je trouve très intéressant que je sois la seule membre du Comité qui est constamment...

Le président: À propos de la motion, madame Khalid.

Iqra Khalid: Encore une fois, permettez-moi de finir d'exprimer ma pensée. Je suis la seule membre du Comité que vous interrompez constamment. Aucun autre député ne l'est.

Ce que j'essaie...

Le président: Je viens d'interrompre M. Gasparro.

Pouvons-nous en venir à la motion?

Iqra Khalid: Encore une fois, vous m'interrompez pendant que je parle, mais je vous remercie. Je vous remercie de cette précision.

Le président: Venons-en au sujet, s'il vous plaît, concernant la motion.

Iqra Khalid: Que diriez-vous de terminer, puis je poursuivrai mes réflexions?

The Chair: Votre argument ne se rapporte pas à la motion. Je vais donc donner la parole à Mme Gaudreau.

Iqra Khalid: J'essaie d'en venir au fait, monsieur le président.

Le président: Venez-en à la motion. Sinon, nous allons passer à Mme Gaudreau. Ma décision n'a pas été contestée. On parle de la motion, s'il vous plaît.

Iqra Khalid: Je comprends, monsieur le président. Nous ne nous disputons pas, nous débattons. Nous ne voulons pas être désagréables. Nous ne sommes pas d'accord, c'est tout.

Ce que je voulais dire en posant la question aux analystes et au greffier...

Le président: Vous n'êtes pas...

Iqra Khalid: Encore une fois, vous m'interrompez, monsieur le président. Je ne sais pas pourquoi, mais...

Le président: Madame Khalid, je donne la parole à Mme Gaudreau. Je vous ai suffisamment prévenue...

Iqra Khalid: J'essaie, monsieur le président. Vous n'arrêtez pas de m'interrompre.

Le président: ... nous passons donc à la motion. Nous n'allons pas demander aux analystes de se prononcer sur la motion.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

Iqra Khalid: Wow, monsieur le président. Je n'en reviens pas.

Le président: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Avant d'intervenir, j'aimerais savoir la fin, parce c'est probablement sur la même chose que je veux parler. J'aimerais entendre Mme Khalid terminer sa pensée, parce que je pense que nous allons parler de la même chose.

[Traduction]

Le président: Nous revenons à Mme Khalid.

Iqra Khalid: Merci beaucoup, madame Gaudreau. Je vous en suis très reconnaissante.

Ce que j'essayais de comprendre, c'est s'il est habituel pour un comité de formuler des recommandations sur les personnes qui devraient être nommées à une charge publique, qu'il s'agisse du directeur parlementaire du budget, du commissaire à la protection de la vie privée ou de XYZ — peu importe.

J'aimerais avoir plus de précisions sur les précédents à ce comité ou à d'autres comités quant à savoir si cela fait partie ou non des habitudes, parce que je pense qu'une motion comme celle-ci n'a pas d'incidence, ou ne devrait pas en avoir, sur les personnes que le gouvernement décide de nommer ou non.

J'aimerais savoir si notre comité a déjà fait quelque chose de semblable dans le passé.

Le président: La motion ne vise qu'à faire des recommandations; nous ne donnons pas d'ordres. C'est au gouvernement de décider ce qu'il fera de la recommandation. Le Comité peut décider d'adopter une motion pour faire une recommandation, comme nous l'avons fait dans le passé sur d'autres sujets.

Nous poursuivons avec la liste des intervenants. J'ai Mme Gaudreau, puis Mme Rochefort.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je crois que nous avons fait le tour de la question. Si j'ai bien compris, la motion dont il avait été donné avis n'est plus d'actualité. Je remercie les interprètes.

Premièrement, selon ce que je comprends, on veut apporter une modification, mais il n'y aura pas de débat maintenant.

Deuxièmement, je ne suis pas la seule à être au courant du fait que le gouvernement a officiellement nommé Annette Ryan comme la nouvelle directrice parlementaire du budget. Je crois que d'autres choses sont à venir.

Monsieur le président, nous pouvons nous arrêter ici. Il suffit de dire qu'on met la motion dans la bibliothèque de nos avis de motion et que les changements seront apportés. Nous n'en débattons pas. De toute façon, le choix est déjà fait, point à la ligne.

• (1735)

[Traduction]

Le président: Madame Rochefort.

Pauline Rochefort: Je trouve que la question soulevée par ma collègue quant au rôle que doit jouer le Comité dans ce dossier particulier est tout à fait pertinente. J'étais en train d'examiner le processus. La nomination est faite par le Cabinet en consultation avec les chefs de l'opposition, et la recommandation est transmise à la Chambre, où elle est traitée. Il n'y a aucune mention du comité OGGO ni de recommandation.

Pour revenir au point soulevé par Mme Gaudreau, Mme Annette Ryan est actuellement la candidate proposée pour le poste. Je comprends qu'il devra y avoir des consultations, comme je viens de le mentionner, mais je ne vois pas quel rôle nous jouerions à cet égard. Je ne pense pas que nous rendions service à un candidat en formulant une recommandation. Je ne pense pas nécessairement que ce soit sage. Personnellement, je ne suis pas à l'aise avec ce qui est proposé. Je suis désolée si je n'ai pas prêté attention à la motion en septembre. Je ferai plus attention à l'avenir.

Voilà simplement ce que j'avais à dire à l'appui de la préoccupation soulevée.

Le président: Madame Block.

Kelly Block: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais simplement revenir sur l'intervention faite à la Chambre des communes par le député Wayne Long.

Je vais lire l'extrait aux fins du compte rendu:

Madame la Présidente, conformément à l'article 111.1 du Règlement et au paragraphe 79.1(1) de la Loi sur le Parlement du Canada, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certificat de nomination accompagné d'une notice biographique concernant la nomination proposée d'Annette Ryan à titre de directrice parlementaire du budget pour un mandat de sept ans.

Je demande que ce certificat et la notice biographique soient renvoyés au Comité permanent des finances.

J'aimerais savoir si, en fait, entre lundi — lorsque cette intervention a été faite à la Chambre des communes — et aujourd'hui, mardi après-midi, le Comité des finances a examiné cette nomination, qui lui a été envoyée pour examen, et s'il a pris une décision.

Le président: Y a-t-il quelqu'un d'autre sur la liste des intervenants?

Vince Gasparro: Cela ne concernait même pas la motion. On fait des choses...

Kelly Block: Excusez-moi, monsieur le président.

Le président: Si vous voulez vous inscrire... Elle parlait de...

Kelly Block: Comment se fait-il que...

Le président: Permettez-moi de vous interrompre.

On accorde toujours une grande latitude dans les discussions. Cependant, une fois que l'on décide que quelque chose est recevable, il n'est plus possible de revenir en arrière, à moins de contester la décision de la présidence. C'était là tout le problème de la discussion précédente que nous avons eue et à laquelle vous avez participé. L'autre discussion ne portait pas sur la motion. Elle portait sur la pertinence de la motion. J'ai rendu une décision à ce sujet, et nous sommes passés à autre chose. Voilà la différence entre les deux.

Pour revenir à vous, madame Block, si vous avez suivi certains de nos débats précédents, vous savez qu'ils couvrent un champ extrêmement large. Des députés crieront très souvent « pertinence », mais c'est une tout autre histoire que de débattre d'une question de procédure sur laquelle j'ai rendu une décision. Il y a une procédure à suivre. Si quelqu'un veut contester la décision de la présidence, il y aura un vote du Comité, mais on ne peut pas continuer à débattre d'une décision de procédure que j'ai prise. Voilà la différence entre les deux situations.

Nous allons revenir à Mme Block.

Kelly Block: Merci. Je...

Le président: Je suis désolé. Je vais vous interrompre.

J'entends des ricanements d'un côté de la table. Ce n'est pas grave. On se renvoie la balle. Mais j'encourage ceux qui ne partagent pas mon opinion à examiner attentivement ce qui se passe dans d'autres comités et la manière dont les présidents des autres partis statuent sur ce genre de questions avant de me juger.

Allez-y, madame Block.

Kelly Block: La raison pour laquelle j'ai lu cela aux fins du compte rendu, c'est que c'était directement lié à la raison pour laquelle j'estimais pouvoir présenter la motion aujourd'hui. Ce n'est pas une nomination directe. C'est une proposition de nomination. Le Parlement ne s'est pas encore prononcé sur cette nomination.

Ma motion est donc toujours pertinente, étant donné que la nomination d'un nouveau directeur parlementaire du budget n'a pas encore fait l'objet d'un vote au Parlement.

Le président: Y a-t-il quelqu'un d'autre sur la liste des intervenants?

Nous allons procéder à un vote par appel nominal sur la motion.

Le président: Sur ce, le temps est écoulé. La séance est levée.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>